

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU 21 SEPTEMBRE 2020

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 21 septembre 2020, à 9 h 35, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

OUVERTURE DE LA SEANCE

PAR M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Bonjour à tous. Nous allons commencer nos travaux.

Je vais donner lecture des pouvoirs.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Marc Gauthier (arrivé à 14 h 00)

Thierry Flandin a donné pouvoir à Pascale de Mauraige

Michel Veneau a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne

Joëlle Julien a donné pouvoir à Michel Mulot

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin

Delphine Fleury a donné pouvoir à Blandine Delaporte

Jean-Louis Balleret a donné pouvoir à Maryse Augendre

Carole Boirin a donné pouvoir à Pierre Bisschop (*arrivée à 9 h 55*)

Catherine Mer a donné pouvoir à Corinne Bouchard (*arrivée à 9 h 45*)

Vanessa Louis-Sidney a donné pouvoir à Guy Hourcacie

Daniel Barbier a donné pouvoir à Jacques Legrain

Je propose que Jacques Legrain exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Nous examinerons en fin de séance une motion sur la pérennisation de la brigade de gendarmerie de Saint-Amand-en-Puisaye. Elle a l'accord de M. le Maire de Saint-Amand-en-Puisaye.

Adoption du procès-verbal de la session du 22 juin 2020

M. le Président :

Concernant le procès-verbal de notre dernière session, avez-vous des remarques à formuler ?

Je n'en vois pas.

Je mets au vote l'adoption de ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la session du 22 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

DISCOURS DU PRESIDENT

M. le Président :

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Merci d'être présents ce matin pour une Session qui a un goût de rentrée, parce qu'on est en septembre, mais aussi un goût de reprise normale de nos activités puisque nous venons tous de vivre six mois extrêmement particuliers qui sans aucun doute laisseront des traces.

Je pense, d'ailleurs, que nous mettrons un certain temps pour retrouver un fonctionnement normal.

Tout ce qui vient de se passer nous donne des devoirs supplémentaires, va très certainement nous imposer des choix et des positions différentes de celles que nous aurions pu être amenés à prendre dans ce que d'aucuns appellent « le monde d'avant ».

Nous ne sommes pas sortis de cette confrontation compliquée avec le Covid. Il ne nous lâche pas et il n'a pas l'intention, à mon avis, de nous lâcher demain. Seul le vaccin mettra fin à cette pandémie que nous n'arriverons pas à juguler par d'autres moyens, et, en attendant, il faut faire avec. Toutes nos décisions devront prendre en compte l'impact du virus.

Je voudrais, si vous le voulez bien, commencer ce matin par remercier toutes les composantes de notre collectivité pour leurs capacités de réaction et d'adaptation, leur résilience et la bienveillance dont elles ont fait preuve depuis le début de cette épidémie. Le Conseil départemental de la Nièvre a su faire face à la crise, et je pense que notre image, en interne comme en externe, en est plutôt ressortie grandie.

Nous avons été présents d'abord sur la capacité à poursuivre nos activités essentielles tout en protégeant au maximum la santé de nos agents et des usagers.

Mais nous avons aussi été présents sur la distribution des masques et des équipements de protection individuelle. Notre laboratoire départemental est présent. Actuellement, il effectue plus de 200 tests par jour. Les personnels médicaux et paramédicaux du Département ont mis en place une équipe de prélèvement, de suivi et de conseil unique en France pour accompagner les agents. Et encore aujourd'hui, nous suivons de près l'évolution de l'épidémie pour adapter les mesures que nous prenons, avec des objectifs clairs : répondre aux besoins des Nivernaises et des Nivernais, tout en les protégeant, et en nous protégeant

Donc ici, par ma voix, que toutes celles et ceux qui ont pu amener un plus à notre collectivité pour passer le cap soient remerciés.

Nous avons aujourd'hui une quinzaine de rapports à étudier.

J'en mettrai quelques-uns en exergue.

D'abord, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la collectivité de 2012 à aujourd'hui.

Sur le sujet, je partage l'idée que, dans le domaine de la solidarité, nous avons du retard sur la mise en chantier de nos schémas, donc de nos stratégies.

Sans attendre cet avis, les schémas ont été engagés. Celui sur l'insertion est déjà bien avancé. Celui sur l'autonomie est en phase de diagnostic. Dans le domaine de l'enfance, je pense que les prises en charge sont déjà améliorées et que, rapidement, elles le seront encore plus. Les retours que nous avons de nos partenaires le montrent. Nous parlerons tout à l'heure des autres remarques.

Nous parlerons aussi de la dotation de fonctionnement de nos collèges. La discussion entre les différentes parties (services du Département et directions des établissements) nous amène à une solution partagée et acceptée par tous, et nous y reviendrons.

Nous évoquerons le plan de soutien aux acteurs associatifs impactés par le Covid. Il nous faut être présents pour que le monde associatif, partenaire essentiel de la vie quotidienne de nos concitoyens réussisse à passer cette crise. Le monde d'après en dépend.

L'Etat dans sa grande bonté a promis des primes à des acteurs du travail de solidarité en laissant le financement aux Départements. C'est facile et économique pour l'Etat. C'est plus compliqué pour nous. Aujourd'hui, et ce n'est pas complètement écrit dans la délibération, car des nouvelles arrivent tous les jours, je vous propose le fonctionnement suivant : Sur l'engagement par l'Etat de payer une prime de 1 000 € financés à 50 %, nous compléterons à 50 % pour atteindre les 100 %.

Ceci concerne notamment les personnels de services d'aide à domicile.

Pour le personnel de nos établissements sociaux (foyer de vie, résidence seniors...), où l'engagement de l'Etat est de zéro, nous financerons également 50 % de la prime sur la base de 1 000 € en priant l'Etat de faire preuve de cohérence. C'est la partie qui n'est pas dans la délibération.

Je voudrais également vous informer que la Caisse d'Allocations Familiales m'a donné les chiffres du RSA du mois d'août, avec une augmentation de 9 %. Elle s'ajoute aux 6 à 7 % en moyenne depuis le mois d'avril. Du jamais vu dans notre département. Le budget voté en juin ne suffira pas. Il nous faudra le compléter lors de la décision modificative en novembre sans attendre que l'État compense cette situation, car le mécanisme actuel du financement du RSA n'est pas adapté à une telle situation.

Je voudrais également vous dire que j'ai sollicité l'avance sur DMTO proposée par l'Etat à hauteur de 1,4 M€. Je suis très en colère parce qu'on donne aux communes alors que l'on prête aux Départements. Ce n'est pas tout à fait pareil et j'ai fait part de mon courroux à M. le ministre de la Ruralité, qui était chez nous il y a quelques jours.

Nous avons également à aborder aujourd'hui d'autres sujets plus habituels dont nous débattons au fur et à mesure de leur découverte.

Permettez-moi, pour terminer, de vous parler de contractualisation. J'ai présenté des propositions qui me semblent équilibrées et qui semblent acceptées de tous les conseillers départementaux. Je voulais simplement sur ce sujet vous redire que je souhaite absolument remettre le conseiller départemental au centre du dispositif, et que je vous invite à prendre cette place. La lecture de nos contrats écrits devra montrer que le projet entre la collectivité et les élus départementaux est véritablement structurant. Les contrats seront ce que vous, conseillers départementaux, en ferez.

Un petit mot, mais de toute façon vous savez que vous n'y couperez pas, sur la situation de notre pays.

Je dirais assez simplement qu'on se demande où est le pilote. Est-il bien aux commandes ? Traite-t-il les vrais problèmes de notre pays ? Visiblement, sur le Covid, nous sommes à contretemps.

On nous parle aujourd'hui d'un plan de relance qui, pour le moment, est bien opaque. Je note 100 milliards d'euros pour le plan de relance. On pourrait donc espérer un milliard pour la Nièvre.

J'ai des idées. Vous en avez sûrement d'autres :

- reconstruire une offre de soins à Cosne, où il faut tout refaire, et remettre à niveau les autres hôpitaux nivernais,
- réfection de la RN 151, et construction d'un pont à La Charité,

- relooker l'ensemble de nos structures sociales,
- travailler sur nos stations touristiques,
- prendre la gestion du Canal du Nivernais,
- et bien d'autres choses qui ne viennent pas sous ma plume ou dans ma voix à cet instant.

Mais vous verrez, nous n'aurons que des miettes et ce sera sans doute la faute de ceux qui gouvernent la Nièvre.

Je m'égare, et vous allez me dire que je fais de la politique au mauvais sens du terme... mais quand même.

Donc, je vais plutôt vous laisser la parole sans abuser plus de votre temps.

Merci de votre écoute.

Je vous estime.

Je vous passe la parole, si vous souhaitez la prendre.

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Monsieur le Président, chers collègues,

Comme vous l'avez signalé, nous voici à nouveau réunis dans cette salle de session, et ce regroupement a évidemment un goût particulier après des mois de confinement et une période troublée, marquée par le télétravail et les visioconférences.

Certes, ce n'est pas notre première réunion en présentiel depuis le déconfinement, mais il faut un certain temps pour retrouver nos habitudes sociales, d'autant plus avec le protocole sanitaire qui nous contraint à porter des masques, rappel constant que nous ne sommes pas encore hors de danger, et vous l'avez aussi bien évidemment signalé.

La session d'aujourd'hui porte sur une quinzaine de rapports, et il serait bien trop exhaustif de tous les évoquer dans ces propos liminaires. Aussi j'insisterais plus sur le rapport portant sur les observations de la Chambre Régionale des Comptes. Notre groupe interviendra au fil des rapports, si c'est nécessaire.

Toutefois, avant de nous pencher sérieusement sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il me semble intéressant de survoler sommairement les autres dossiers. Par exemple, le règlement d'intervention Bonus Energie qui donne l'illusion d'inciter les collègues à adopter un comportement plus responsable vis-à-vis du développement durable et de l'écologie, mais qui, au final, repose sur un plafond maximal de 3 000 € par collègue et prévoit une enveloppe de 15 000 € au total, soit une enveloppe de 500 € par collègue. On est tenté de dire « beaucoup de bruit pour rien », surtout si l'on met en

perspective ces 500 € par collège face aux baisses de dotations des collèges de ces dernières années.

Nous pouvons également nous interroger sur Nièvre Attractive. Que va donc apporter de plus cette nouvelle mouture ? Un nouveau nom peut être, mais en dehors de ça ? Il est évident, à la lecture des statuts, que vous n'associez nullement les intercommunalités dans les démarches d'attractivité du territoire et de tourisme. Or, il s'agit de compétences en partie transférées aux intercommunalités. Cette démarche d'écarter dès l'origine certains acteurs pourtant importants alors même que nous aurions aujourd'hui plus que jamais besoin de travailler tous ensemble nous interroge sur le but recherché.

Il est par ailleurs surprenant de lire à l'article 13 des statuts que le Directeur Général des Services du Département est invité à l'ensemble des réunions du Conseil d'administration de la nouvelle instance. Nièvre Attractive est donc une agence du Département, ou peut être une annexe ? Difficile à dire avec tous ces budgets annexes dont finalement nous sommes si friands. Cela va avec l'article 10 faisant de vous, Président, ou de votre représentant un vice-président de droit au Conseil d'Administration. Il est sûr qu'en agissant ainsi vous allez fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme, mais ce ne sera peut-être pas autour de vous.

Pour rappel, dans le rapport émis par la Chambre Régionale des Comptes, il est indiqué page 111 que notre collectivité a versé chaque année entre 930 000 € et 1,06 M€ à l'agence de développement touristique de la Nièvre, pour des résultats loin d'être probants.

Par ailleurs, le rapport indique également que l'association dispose d'un actif de 728 043€ et de 417 880€ de disponibilités. Aussi, nous ne voyons pas l'intérêt d'une nouvelle usine à gaz qui n'apporte rien en termes d'attractivité et de tourisme au territoire, et ce malgré des subventions très importantes, qui finissent d'ailleurs par être placées sans être utilisées pour la mission à laquelle elles étaient initialement dévolues.

Puisque nous en sommes à évoquer le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, alors parlons-en.

Vous vous félicitez dans votre présentation accompagnant ledit rapport « *que la sincérité et la fiabilité des comptes ne sont pas remises en cause, ce qui équivaut à un quitus de la gestion financière saine de la collectivité.* » Cela nous paraît un peu exagéré. En effet, la chambre juge le fond et non l'opportunité ou le besoin, cela n'étant pas son rôle. Par ailleurs, elle indique un nombre conséquent de défauts sur la forme elle-même, comme des primes illégales, un endettement très élevé, des dépenses de fonctionnement trop importantes, tout cela n'allant pas dans le sens d'une gestion saine de la collectivité.

En réalité, la vision qu'offre la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Département est plus en adéquation avec la nôtre, celle de

l'opposition, que vous qualifiez depuis des années d'alarmiste et d'excessivement pessimiste.

La réalité est simple. Nos investissements n'ont de cesse de baisser, financés majoritairement par de la dette, alors même que nos dépenses de fonctionnement ne font que croître. La Chambre indique d'ailleurs que nous ne respectons pas la durée légale de travail. Nos effectifs travaillent moins que le temps minimum légal.

Au regard des ratios mentionnés dans le rapport de la CRC, nos charges de personnel sont plus importantes de 11 % que la moyenne de la strate.

Nous baissons nos investissements sur ce qui relève de nos compétences obligatoires, comme pour les collèges ou les routes, mais en revanche on persévère dans des projets importants.

Nous sommes en dessous sur tous les indicateurs de bonne gestion par rapport aux Départements de même strate. Pour mémoire, la dette par habitant du seul budget principal est 51 % plus élevée que la moyenne nationale en 2017 (983 €/habitant contre 660 €/habitant pour la moyenne).

La capacité de désendettement se dégrade de 6,4 années à 10,7 années au niveau consolidé. Et sur le seul budget principal elle s'établit à 9,8 années, et reste très proche du seuil d'alerte de 10 ans fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Alors, non, Monsieur le Président, très clairement votre gestion, mais également celle de vos prédécesseurs, pour nous, n'est pas bonne, et désormais vous ne pouvez plus dire que cela est une vue de l'esprit provenant de l'opposition. Nous constatons que c'est un état de fait.

M. le Président :

Merci.

Y aurait-il d'autres prises de parole, avant que je ne fasse quelques réponses ?

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Quelques mots, Monsieur le Président. Merci.

Je voudrais d'abord vous saluer, toutes et tous, et saluer aussi l'ensemble des personnels de l'Institution, qui ont su, au cours de cette crise, être présents lorsqu'il le fallait, et surtout de l'ensemble de l'Institution départementale d'être dans l'accompagnement à la fois des élus, de nos communes, qui ont été présentes en proximité, mais également de nos services qui travaillent dans le domaine social, en particulier, mais pas seulement.

La crise nous a révélé, pour ceux qui avaient encore des doutes, la vulnérabilité de nos sociétés, fondées et organisées autour des

logiques de concentration, de massification. Au cours de cette période, on s'est aperçu que les campagnes constituaient pour de nombreux Français des lieux de repli pour vivre cette période dans les meilleures conditions possible ?

Un grand nombre de résidents secondaires sont revenus dans la Nièvre au cours de cette période, représentant à peu près 5 % de la population, selon les estimations établies notamment à partir des communications téléphoniques.

Cela donne des perspectives pour notre département, qui est confronté à ce défi démographique que l'on connaît et que l'on évoque régulièrement, et qui nous conduit à mener un certain nombre d'actions, pour essayer d'y pallier. Mais, pour cela, il est nécessaire d'accompagner ces flux de retours vers notre territoire. A mon avis, nous sommes confrontés à une situation qui devrait être durable, et on sent bien que, là, il s'est passé quelque chose dans les mentalités, avec une volonté, pour un certain nombre de Français qui en ont la capacité, de vivre et de travailler dans des conditions meilleures que celles qu'ils connaissent. Il est nécessaire également d'éviter de se trouver confrontés à une situation sanitaire équivalente à la précédente, qui est le risque qui plane au-dessus de nos têtes, on le sait, aujourd'hui.

Mais, pour cela, il faut que nous puissions, pour les accueillir correctement, disposer des équipements et des services nécessaires. Le numérique est important, et le travail que nous avons fait en ce début d'année et au cours de ces dernières années aujourd'hui était pertinent, puisqu'il va nous permettre à échéance de la fin 2022 ou courant 2023 au plus tard d'avoir une couverture totale grâce à notre détermination ici et au sein de Nièvre Numérique.

Heureusement qu'à l'époque, nous n'avions pas cédé au fait que les propositions qui nous étaient faites conduisaient à renoncer à 23 000 prises. Ce serait à peu près 40 000 Nivernais qui se seraient retrouvés sans solution, et donc une partie de notre territoire qui n'aurait pas pu bénéficier de ce qui constitue un aménagement du territoire, et qui va permettre de donner des chances en matière d'accroissement démographique à l'ensemble de la Nièvre.

Et puis, en matière de services publics, la question de la santé est celle qui aujourd'hui est considérée comme prioritaire par l'ensemble des Français, et des Nivernais en particulier, et il faut que nous soyons exigeants sur le maintien de services sanitaires de qualité sur notre département, et en particulier sur la région de Cosne, où le pôle de santé aujourd'hui est en grande souffrance et en grand risque, compte tenu, il faut le dire, d'une forme de laxisme, ou au minimum de l'absence de démarche proactive de la part des services compétents de l'Etat. Ils se contentent simplement de suivre les choses, et on se demande même si ce suivi n'est pas simplement un accompagnement vers une fermeture définitive, en tout cas, de la clinique, et derrière cela de l'ensemble du pôle de santé.

En matière d'éducation, la situation est la même ; nous n'accueillerons et nous ne retiendrons des populations que dès lors que les services d'éducation seront présents sur nos territoires, avec un maillage satisfaisant.

Dernier élément, et pour rebondir également sur le numérique, on s'aperçoit qu'il va s'être passé au cours des derniers mois un choc de mentalités, en quelque sorte. Cela fait 20 ans que l'on parle de télétravail, et avec des résultats qui n'étaient pas conformes à nos ambitions, à la fois parce que les problématiques techniques n'étaient pas complètement réglées, mais surtout que les mentalités n'étaient pas prêtes. On voit dans différentes organisations que les habitudes de management des équipes se faisaient en proximité et non pas à distance, et il y avait quelques craintes d'être en incapacité de gérer à distances des collaborateurs, par exemple. Or, on s'aperçoit que les institutions publiques, mais également les entreprises, et dans les plus grandes d'entre elles, pendant les mois du confinement, ont su travailler à distance. A tel point que des entreprises aujourd'hui envisagent de faire travailler à distance un maximum de leurs salariés, pour des raisons économiques de réduction des coûts d'exploitation, parce que l'on imagine ce que peuvent coûter des mètres carrés de bureaux, par exemple, en région parisienne, à La Défense en particulier.

Certaines entreprises ont déjà annoncé qu'elles demanderaient à leurs salariés, voire exigeraient, de ne plus travailler en présentiel, mais principalement à distance.

Cela nous donne des perspectives. A la fois par la demande des travailleurs, des salariés, mais également dans l'intérêt bien compris de l'entreprise, nous allons avoir un mouvement qui va vraisemblablement se développer. Il va falloir que l'on continue à accompagner ce mouvement, et le Département s'est mis en situation de le faire.

Il est nécessaire, comme je le disais, qu'il y ait une politique d'aménagement du territoire qui permette de maintenir ces services publics indispensables de santé et d'éducation. Il faut qu'il y ait une accélération dans ce qui a été annoncé. Il faut que les mesures de l'agenda rural soient mises en œuvre rapidement. Joël Giraud, nouveau secrétaire d'État à la Ruralité, qui était dans la Nièvre en fin de semaine dernière, s'y est engagé. Je crois à la sincérité de son engagement, pour le connaître, et voir la manière dont il travaille. Il faut qu'il y ait des territorialisations des politiques, et en particulier du plan de relance, parce que le risque, toujours, dans ces plans, c'est que ceux qui sont en situation, qui ont les moyens, et en particulier les moyens d'autofinancement, bénéficient plus de la manne que cela représente, puisque, d'une certaine manière, les robinets financiers sont ouverts. Il faudra que l'on puisse s'y ressourcer, en quelque sorte, et pour cela il faudra aussi que les procédures ne soient pas trop lourdes, et que les versements des aides suivent.

Nos collectivités avec l'ensemble des services avec lesquels elles travaillent, les associations comme l'agence de développement touristique, et future agence à l'attractivité, les services sociaux, etc., doivent être en situation de travailler ensemble. J'ai vu de belle manière que cette cohérence et cette volonté d'agir en commun s'étaient manifestées à l'occasion de l'opération « Essayer la Nièvre », dont on attend les résultats de manière concrète en installations, et on sait déjà que les choses avancent de manière assez claire. C'est ce que me disaient la présidente de l'ADT et le Directeur il y a encore quelques jours. Mais surtout, à travers un budget qui était plutôt raisonnable, et qui était même assez faible, il y a des retombées médiatiques énormes sur des supports et de médias divers, radio ou télévision, réseaux sociaux. Rien qu'à ce niveau-là, je pense que l'effet levier des moyens mis à disposition est allé au-delà de ce que nous pouvions attendre.

Cette crise a touché nos populations de manière forte. Notamment, sur le plan humain et sur le plan social, les dégâts sont sûrement devant nous, compte tenu des difficultés que connaissent des entreprises, quel que soit d'ailleurs le secteur d'activité, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'artisanat, du commerce ou même du tourisme dans certains de ses volets.

Il y a en particulier la crise climatique qui est aussi devant nous, visiblement, et qui, après trois ans de sécheresse aujourd'hui, génère beaucoup de difficultés. Elles en ont eu en matière d'approvisionnement en eau potable. On a des collectivités qui aujourd'hui n'ont pas réussi au cours de l'été à satisfaire leurs populations, et ont été obligées de trouver pour cela des moyens par la débrouille, comme savent le faire les élus, mais c'est une situation qu'il va falloir gérer dans la durée. Et puis nous avons une agriculture qui est fortement menacée, qu'il va falloir accompagner à la fois dans l'urgence, pour éviter la disparition d'exploitations, mais qu'il va falloir accompagner aussi dans les adaptations de ces systèmes de production.

Il y a devant nous des perspectives heureuses, joyeuses, et d'autres qui risquent d'être plus compliquées, mais nous devons ensemble faire en sorte que les Nivernais puissent se construire un avenir commun et radieux.

Merci.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Si vous me le permettez, Madame de Muraige, je ferais quelques réflexions sur ce que vous m'avez dit.

Nous allons peut-être commencer par Nièvre Attractive, l'ADT.

Je pense que vous êtes partie en vacance loin de la Nièvre. Parce que si vous étiez restée au mois de juillet ou au mois d'août dans la

Nièvre, vous auriez assisté au succès de notre opération « Essayer la Nièvre ». Pour 150 000 € d'investissements du Département, avec le soutien de l'ensemble des communautés de communes qui ont été associées au dispositif – toutes y ont participé à part l'Agglomération de Nevers –, nous avons probablement fait un coup médiatique et un coup d'attractivité qui n'avait pas été réalisé depuis longtemps par le Département. Ce qui vous permet de comprendre pourquoi on a fait évoluer l'ADT vers Nièvre Attractive, parce que je pense qu'il était intéressant d'associer la notion du tourisme et de l'attractivité. Je pense donc que vous n'avez donc pas dû bien regarder ce qui s'était passé pendant ce mois, les succès à la télévision, auprès de la presse nationale. On en a parlé partout. Je pense que, dans cette période de crise, la Nièvre a été probablement l'un des trois ou quatre départements les plus cités.

Dire qu'il n'y a pas de travail d'attractivité ne serait pas conforme à la réalité, ou de l'aveuglement.

Par rapport au travail qui avait été fait sur l'attractivité, avec l'adhésion de la Présidente de l'ADT, nous avons fait évoluer les choses, et nous avons chargé l'ADT, qui était structurée, de prendre en charge le travail sur l'attractivité. Cela a porté ses fruits dès le début, dès la première année, et nous vous réservons d'autres surprises, si vous acceptez de regarder ce qui se passe.

Vous avez dit qu'il y avait des fonds de réserve à l'ADT. Oui, il y a des fonds de réserve. Vous dites qu'au niveau des collèges, on a fait un travail pour supprimer les fonds de réserve, et que l'on aurait diminué ce que l'on donnait aux collèges. Oui, nous avons diminué la dotation des collèges, parce que nous avons voulu diminuer les fonds de réserve qu'il y avait dans nos collèges. Il faut sûrement le faire à l'ADT, et on saura le faire, mais c'est un travail qui se fait petit à petit. Je trouve donc un peu illogique de dire qu'à l'ADT il faut lutter contre les fonds de réserve, et que dans les collèges il faudrait les laisser. Il va falloir faire un choix sur les fonds de réserve. Je pense que, sur les fonds de réserve, il faut travailler, et qu'effectivement il faut plutôt les diminuer. Je trouve donc que votre remarque est injuste.

Sur l'investissement, les gros investissements faits par le Département, c'est facile : 10 M€ sur le déploiement de la fibre. Le travail du Président de Nièvre Numérique et du Président du Département a permis, grâce à tout ce qui a été fait pour mettre en concurrence les investisseurs, notamment d'obtenir finalement une bonne solution pour le département. Ces 10 M€, vous les avez votés ; tout le monde a été d'accord. C'est une dépense importante.

Deuxième dépense extrêmement importante : celle de la mise à deux fois deux voies de la RN7. Sur le fond, je n'étais pas forcément d'accord. On en a longtemps parlé. Je trouve qu'effectivement cela aurait dû être l'Etat qui finance, mais je pense qu'à l'époque, la totalité de la collectivité avait été d'accord pour faire cette dépense. Maintenant, on est dans le dur, et il va falloir l'assumer.

14 M€ pour la MADEF. Je pense qu'ici personne n'a jamais contesté qu'il fallait refaire la MADEF. Effectivement, cet investissement, il faut donc le faire.

Alors, bien sûr, il y a la Cité muséale, qui est quand même le leitmotiv extrêmement habituel. J'ai eu l'occasion d'en parler avec Mme le Maire de Château-Chinon, qui a bien voulu me dire, lorsque je l'ai interrogée, qu'elle ne souhaitait pas que l'on arrête les travaux. Je pense que l'on offre un outil d'attractivité qui n'existe pas à Château-Chinon. Le Département s'investit lourdement pour qu'un territoire en déprise puisse avoir un outil qui lui permette d'améliorer la situation.

Toutes les problématiques essentielles du Département sont liées au problème des allocations individuelles de solidarité. L'augmentation très régulière de ces allocations depuis des années, non compensées, met le Département dans une situation financière difficile ; ce n'est pas la gestion du Département.

Un mot sur le problème du nombre d'heures travaillées par les agents. Effectivement, la Chambre Régionale des Comptes le signale. Nous ne devons pas être la seule collectivité. Je pense qu'il faut se mettre effectivement en conformité. La loi du 6 août 2019 demande que toutes les collectivités qui sont dans cette situation se mettent en règle par rapport à cette loi avant la fin 2022. Je pense qu'il reviendra à la prochaine assemblée départementale d'avoir le dialogue avec les organisations syndicales, parce que l'on ne dit pas comme cela du jour au lendemain que l'on va enlever ce qui existait, car, si cela ne passe pas par un dialogue social, cela va mal se passer, et vous le savez. Cela va être soumis au dialogue social. Je ne suis pas dans la situation où je considère que je dois commencer ce dialogue immédiat ; j'en ai pris bonne note.

Par rapport à ce qu'a formulé la Chambre Régionale des Comptes, je me suis surtout arrêté à ce qu'elle a dit sur les problématiques de notre travail sur les solidarités, parce que cela me semblait important, car vous savez que j'y tiens beaucoup personnellement. Mais je n'ai pas attendu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour remettre le travail sur nos schémas en marche. Le travail sur les schémas de l'autonomie, de la jeunesse, des personnes âgées est en train de se mettre en place. Ils n'en sont pas au même stade, mais tout va être régularisé très rapidement.

La Chambre Régionale des Comptes avait débuté l'examen de notre situation en 2018. Si vous acceptez de regarder ce qui s'est passé après, on est dans une phase où la collectivité se désendette quand même assez rapidement, puisque nous sommes retombés maintenant dans des chiffres qui sont ceux de la strate moyenne de notre Département, ce qui n'a pas été fait sans effort.

Une dernière chose sur le fonctionnement, car c'est aussi un de vos chevaux de bataille. Je vous rappelle quand même que, pendant deux ans, quant à nos comptes, et cela a été approuvé par l'Etat, notre fonctionnement n'a pas dépassé les 1,2 %. Il a même été très

nettement dessous, la première année. Cela a été reconnu, puisque c'est une obligation que nous avons. Il a été reconnu que nous avons effectivement tenu ce non-dépassement de nos frais de fonctionnement. Aujourd'hui, dire que nous avons trop de frais de fonctionnement, cela me paraît un peu compliqué.

Quant au nombre d'agents du Département, c'est une discussion extrêmement intéressante que j'ai très souvent avec mes collègues. Certains Départements font le choix d'une externalisation massive. On pourrait externaliser. On pourrait diminuer le nombre de travailleurs sociaux, et externaliser. Est-ce la bonne méthode ? Je n'en suis pas sûr. Nous avons fait plutôt le choix, à un certain moment, d'avoir beaucoup de monde en présentiel notamment dans nos sites d'action médico-sociale. C'était un choix, choix que vous avez dû partager à l'époque. Si aujourd'hui le Département a un pourcentage d'agents qui est supérieur à la norme, ce sont des choix politiques, mais à l'époque vous ne vous étiez pas rebellés contre ces choix.

On aurait pu externaliser des fonctions, mais nous les avons gardées à l'intérieur du Département. L'avoir fait aurait permis de diminuer le nombre d'agents, mais cela ne changerait pas grand-chose, puisque, de toute façon, on paierait les agences auprès desquelles on aurait fait des externalisations, et vous savez que cela existe. C'est un choix que l'on pourrait faire. Ce qui m'intéresse, c'est la façon dont le Département remplit sa mission, et je préfère avoir un accès direct et une confrontation directe avec les agents, et je ne suis pas pour que l'on expédie dans des agences un certain nombre d'agents du Département. J'assume.

Je ne suis pas obsédé par le nombre d'agents qu'il y a dans ce Département si je suis capable de l'expliquer. Je vous fais la même remarque que l'on fait lorsque l'on entend dire qu'il faudrait supprimer des fonctionnaires, mais, par contre, quand on demande où, il y a des interrogations. Si vous faisiez la liste des postes qu'il faut supprimer au Département, ce serait extrêmement intéressant, mais il est facile de dire qu'il y aurait trop d'agents, mais il n'est pas forcément facile de choisir les endroits où il faut les enlever. J'aurais plutôt tendance à dire, par exemple, qu'il nous faudrait deux fois plus de travailleurs sociaux pour faire correctement la mission que nous devons faire dans le domaine de la solidarité. On est donc loin du compte. Mais c'est une réflexion politique extrêmement intéressante que l'on pourrait avoir.

Voilà ce que je voulais vous dire, en réponse aux questions que vous nous posez.

M. Bazin :

Pour avoir discuté avec la Présidente de l'Agence de Développement Touristique et le directeur, en termes de contrevaleurs publicitaires, c'est-à-dire ce que l'on aurait payé si l'on avait eu cette couverture médiatique, l'estimation aujourd'hui se monte à 1 M€, et ce n'est pas fini.

M. le Président : Vous savez, on pourrait supprimer les cuisines dans les collèges et prendre la Sodexo ! D'un seul coup, on aura 30 agents en moins au Département, et on diminuera nos frais de fonctionnement ! On peut ! Pas de problèmes ! Mon successeur va pouvoir faire ces choix politiques.

M. Boirin : Sur le personnel, je pense qu'on verra ce point ensuite, au travers du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais ce que note la Chambre Régionale des Comptes, ce n'est pas que vous avez maintenu le personnel et que vous avez fait un choix politique pour dire que vous gardez tout le personnel ; ce que dit la Chambre Régionale des Comptes, c'est qu'il y a eu une baisse des effectifs, comme toutes les collectivités qui avaient des frais de fonctionnement énormes, mais que, par contre, vous avez compensé la baisse par une hausse des apprentis et des emplois d'avenir. C'est problématique pour un Département de gauche, parce que cela veut dire que vous remplacez du personnel qualifié et que vous le laissez partir à la retraite ou que vous le laissez partir du département pour le remplacer par un personnel « bon marché ». Et alors là votre politique est totalement en contradiction avec les propos que vous semblez assumer, mais qui ne sont pas la réalité des chiffres que la Chambre Régionale des Comptes indique.

M. le Président : Madame Boirin, je ferai vérifier cela, mais je pense que 90 % des jeunes que nous avons pris sous forme de contrats ont été ensuite embauchés par le Département. Nous vous donnerons la liste des personnes qui ont été prises sous contrat au Département, où elles ont été embauchées, sur quels postes, et quel a été leur devenir. J'étais là quand on les a embauchées, et que nous avons fait des choix politiques.

Nous avons dit que nous n'allions pas embaucher massivement, mais que nous les embaucherions là où l'on prévoit que l'on va pouvoir les garder. Non seulement on les a gardés, mais on a eu un dialogue social avec elles pour voir quel était le meilleur endroit dans la collectivité où elles pouvaient aller, et je vous dis aujourd'hui que 90 % des emplois jeunes que nous avons pris sont aujourd'hui des agents du Département. C'est une réalité.

M. Joly : Je trouve savoureux que Mme Boirin défende des valeurs de gauche et nous rappelle à ces valeurs. Mais on voit le talent en fonction des jeux de rôle, et bravo, en tout cas, pour cette intervention. Effectivement, lorsque j'étais président, on a commencé à embaucher des apprentis, des emplois aidés. C'est là que l'on était sur de vraies valeurs de gauche ; c'est-à-dire que l'on a donné des chances à des jeunes, que l'on s'est engagés à les accompagner dans leurs parcours de

professionnalisation. C'est-à-dire que l'on ne les a pas pris et « jetés » contrairement à ce que vous dites, ce qui aurait pu peut-être être porté par des gens qui n'ont pas ces valeurs-là, mais ce n'était pas nos valeurs.

Vraiment, allons jusqu'au bout, faisons des analyses vraiment complètes, fondées, surtout ; cela paraît essentiel. Et c'est comme cela que l'on enrichit le débat démocratique dont ont besoin nos concitoyens, et pas être simplement sur des postures ou sur des interventions un peu légères.

En tout cas, merci de m'avoir donné cette possibilité de rappeler un peu ce qu'a été notre politique dans cette situation particulière. Merci.

Mme Bouchard :

Je voudrais juste intervenir pour dire que je suis un peu surprise de la façon dont on se complaît dans des joutes oratoires qui ne mènent pas à grand-chose, et qui reposent très souvent sur des attaques *ad hominem*.

Là, dès l'instant où il y a la moindre critique qui est faite sur les choix de l'équipe majoritaire, cela devient tout de suite des attaques contre les personnes qui ont pris la parole, et pas forcément des réponses de fond. Comme, de toute façon, on est dans la joute oratoire et rien de plus, cela me semble quand même important de le signaler.

Par ailleurs, par rapport à un certain nombre de choses, et sans entrer dans le fond des questions, quand vous vous réjouissez, par exemple, du succès de l'opération sur l'attractivité de la Nièvre, vous parlez de l'opération en elle-même, et je salue votre optimisme, mais j'espère que nous aurons des raisons de le partager, mais, quand même, avant de se réjouir, il faudrait voir les résultats que cela va apporter.

Dans n'importe quel cas, j'aimerais que l'on reste sur le fond des questions beaucoup plus que sur les petites piques personnelles qui ne font pas avancer grand-chose.

M. Joly :

Monsieur le Président, je partage ; évitons les joutes oratoires, et soyons sur des réponses de fond comme j'en ai fait. N'évoquons pas uniquement des joutes oratoires pour faire un bon mot, une bonne formule pour critiquer, effectivement, les uns et les autres, et dévaluer le propos.

M. le Président :

Madame Bouchard, je pense qu'il n'y a aucune attaque *ad hominem*. Je pense que je n'en ai pas fait une seule depuis trois ans que je suis à la tête de cette collectivité.

C'est simplement des questions et des réponses. Il n'y a aucune agressivité.

Mme de Mauraige pose de questions, et je réponds. Cela me semble normal. Quand je parle de fonds de réserve, je réponds à la problématique qu'elle a soulevée. Mais je ne veux surtout pas être agressif envers Mme de Mauraige ou Mme Boirin ; je ne fais que répondre aux questions que l'on me pose.

Mme Boirin :

Ce que peut-être voulait dire ma collègue, c'est que, sans que j'aie sur une joute oratoire, j'ai indiqué ce qu'il en était du rapport, et que l'on me répond que c'est parce que je suis de droite que ceci ou que cela... C'est là où la pique personnelle est sans doute perçue. Je n'ai pas voulu répondre parce que cela n'apporte rien au débat. C'est purement politique, et de la basse politique – et cela, je l'assume –, mais on a le droit de débattre sur le fond, effectivement, et d'avoir chacun ses idées. Je peux rappeler ce que dit le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

M. le Président :

Tout à fait. Et moi je peux vous dire que je vous procurerai la liste des personnes qui ont été placées sous contrat.

Mme Boirin :

Voilà. Et cela, c'est du fond. Je suis d'accord, c'est du fond.

M. le Président :

Et vous verrez combien de personnes ont été embauchées. Quand je dis cela, c'est du fond.

Quand je parle du travail que nous avons fait sur les fonds de réserve des collèges, cela n'a pas été facile, parce que nous nous sommes heurtés effectivement aux directeurs, aux gestionnaires des collèges, et cela a été extrêmement compliqué de leur faire admettre qu'il n'y avait aucune raison qu'ils aient 100 % de fonds de roulement d'avance. C'est un travail qui a été compliqué.

Je ressens mal le fait d'avoir été attaqué. J'ai été moi-même un peu attaqué par les chefs d'établissement sur cette politique. J'ai essayé de leur expliquer pourquoi, et je n'ai pas envie de le refaire ici, mais je pense que la problématique des fonds de réserve, pour nos collectivités, c'est une vraie problématique. Je l'avais aussi quand j'étais maire. Il y a des maires ici qui ont des problématiques avec des fonds de réserve d'un certain nombre de leurs associations. J'avais calculé, quand j'étais maire, qu'il y avait peut-être 1 M€ de fonds de réserve dans les associations de la ville de Decize. Cela veut dire que c'est un vrai problème. C'est un vrai problème qu'il faut se poser. Et quand on s'attaque à la problématique des fonds de réserve, il n'y a aucune attaque contre personne. C'est effectivement une stratégie que l'on a mise au point pour essayer de diminuer les frais de fonctionnement.

Depuis trois ans que j'ai l'honneur de présider cette collectivité, nous avons passé notre temps à réfléchir comment nous allions être en dessous des 1,2 %. Nous avons été sous l'emprise de cette nécessité. Cela compliquait parfois le travail que nous avions à faire en premier qui était celui du service public. Et cela a compliqué l'ensemble du travail. Encore, là, sur la contractualisation, nous sommes en train de réfléchir de changer des règlements pour faire que l'on ait moins de frais en fonctionnement. J'ai posé une question au ministre de la Ruralité vendredi. Je lui ai demandé que toute l'ingénierie que l'on apportait aux collectivités, on arrête de la mettre en fonctionnement, et qu'on la mette dans l'investissement, car cela me paraît effectivement être de l'investissement. Quand une communauté de communes a un projet, il me paraît idiot de mettre que les études du projet doivent être en fonctionnement ; pour moi, c'est de l'investissement. Il m'a dit que ma question n'était pas idiote, et qu'il allait peut-être la poser. Après, c'est compliqué pour nous d'équilibrer les comptes tels qu'on nous demande de les équilibrer ; on a une comptabilité publique qui est extrêmement particulière, et qui divise fonctionnement et investissement. En réalité, on se dit que c'est vraiment très différent, alors que cela ne l'est pas. Tous ces raisonnements qui regardent ce que l'on a dépensé en fonctionnement, ce que l'on a dépensé en investissement, c'est stupide, car finalement cela ne traduit pas le projet politique. Politique, au sens noble du terme.

M. Herteloup :

Je peux en témoigner en particulier sur les routes et les infrastructures ; le fait d'embaucher des jeunes en contrats aidés, quelle qu'en soit la forme, au Département, cela n'a pas pour objectif forcément de remplacer immédiatement des départs de titulaires. On est sur une démarche qui vise à l'insertion des jeunes. Et je crois que, sur notre Département, on a tout lieu d'être fiers d'avoir cette démarche-là. Elle vise aussi à exploiter les dispositifs qui existent, et qui, d'ailleurs, ont été ces dernières années supprimés par le gouvernement en place. Il y a de la formation, il y a tout ce qu'il faut derrière, et le jour où l'on titularise les jeunes, où on les stagiaire en tout cas, il y a toute une démarche avant. On ne peut que s'enorgueillir d'avoir pris des jeunes qui étaient en difficulté d'insertion dans la vie sociale et la vie professionnelle pour les emmener à un vrai statut professionnel, et cela je peux en témoigner.

Deuxièmement, Madame Bouchard, j'entends bien vos réserves sur les effets de la politique touristique départementale. Néanmoins, vous savez, une politique, cela ne s'évalue pas en six mois. Et ce qui est fait là, on a tout lieu, effectivement, de s'en féliciter, parce que les retours sont positifs. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'au stade des retours, mais ce n'est pas à vous qui êtes enseignante que je vais apprendre qu'un acte éducatif, un acte de communication ne s'envisage dans son évaluation que dans le temps. Une évaluation, bien entendu, sera faite. Pour l'instant, soyons au moins satisfaits des effets que cela produit. En cela, nous ne sommes pas non plus extrêmement novateurs, mais en tout cas nous sommes à l'image de

beaucoup d'autres départements, qui ont eu aussi cette démarche, et qui sont eux aussi, pour l'instant, dans des visions positives et dans des retours positifs. Après, comment les choses se concrétiseront, cela reste à voir, il faudra du temps. C'est un travail de fond.

M. le Président :

Une dernière précision sur la problématique des contrats aidés, parce que cela me semble important.

Je pense, et vous pourrez le vérifier, que, sur le sujet, nous avons été exemplaires. On peut regretter la fin des contrats aidés, parce que pour une collectivité comme la nôtre, c'était effectivement un moyen de remplacer en souplesse et facilement, sur un certain nombre de métiers où ce n'est pas forcément facile, nos personnels qui partent en retraite, parce que cela nous permettait d'avoir des jeunes, de les former, de les accompagner. Ce n'était pas automatique, le fait qu'on les embauche. S'ils avaient un comportement qui ne convenait pas, on ne les retenait pas, et cela a été le cas pour certains. Mais aujourd'hui, je pense que les services du Département regrettent de ne plus pouvoir procéder de cette manière pour recruter. Nous faisons d'une autre façon, mais nous le regrettons. En plus, c'était un véritable outil, effectivement, de promotion sociale.

M. Joly :

Juste un mot pour détendre le moment et l'échange. Sur la question du climat dans lequel se déroulent nos échanges. Mme Boirin, tout à l'heure, parle des valeurs de gauche pour essayer d'identifier le contre-pied qui serait à la fois nos valeurs et nos pratiques ; je trouve cela une manière de nous taquiner, d'une certaine manière, ou, en tout cas, de montrer que parfois on peut être dans des logiques paradoxales. Nous avons réussi à démontrer que ce n'était pas le cas. Mais je voulais dire que, globalement, quand même, le climat de nos échanges est toujours un climat respectueux. Je ne voudrais pas que l'on reste sur cette idée que les choses se passeraient mal.

J'avais souvenir, Madame Boirin, lorsque vous êtes arrivée au Conseil départemental, que vous aviez été interviewée par *Le Journal du Centre*, et que vous aviez dit que l'on n'était pas dans une sorte d'affrontements directs dans cette assemblée. Je ne crois que, depuis, le climat se soit particulièrement dégradé, et c'est très bien ainsi. Ce qui n'empêche pas, effectivement, ce type d'échanges que nous venons d'avoir : vous essayez de nous prendre à contre-pied, j'essaie de reprendre les choses par un autre contre-pied. Tout cela n'est pas de la basse politique parce que vous avez soulevé un vrai sujet, et il fallait effectivement que l'on y réponde. S'il n'y avait pas eu cette réponse-là qui correspond à la réalité, effectivement nous étions en contradiction avec nos valeurs. Je crois que l'on est sur le fond des choses. Voilà. Continuons comme cela. Merci.

M. le Président :

Personnellement, je voudrais au contraire dire que, pour en avoir discuté avec des collègues présidents d'autres Départements, je pense que les débats dans notre collectivité sont exceptionnels de tranquillité, parce que je pense que des questions se posent, je pense que nous y répondons, je pense que vous êtes fermes sur vos valeurs, je suis ferme sur mes valeurs, chacun est ferme sur ses valeurs, chacun est ferme sur ses engagements. Je pense que cela transparait dans nos débats, et quelque part c'est tout à fait normal, mais je pense qu'aucun nom d'oiseau ne vole, qu'aucune agressivité exceptionnelle n'existe dans nos débats. Je pense qu'ils sont relativement détendus, et que l'on peut se dire les choses. Des décisions ont été prises pour que le débat soit plutôt fluide, et je pense qu'il l'est, et je trouve normal que vous posiez des questions à la lecture du rapport et je trouve normal d'y répondre, et je n'ai pas senti d'agressivité dans votre discussion, si ce n'est des taquineries, et vous avez le droit, mais moi j'y ai répondu comme je pense que je devais y répondre, et de temps en temps nous pratiquons tous la taquinerie. Tant que l'on en restera à la taquinerie, je pense qu'il n'y aura pas de soucis, mais je n'ai pas vu de micros voler, de verres qui sautent, non, c'est le débat. Effectivement, sur beaucoup de sujets, nous ne pensons pas la même chose, et donc forcément cela occasionne des débats.

Je voudrais vous dire aussi quelque chose qui est important dans la vie de la collectivité. Mme Gorget a pris sa retraite. Maintenant a été nommée DGA à sa place Mme Marchand, et Mme Chapelet a été nommée DGA adjointe à la place de Mme Marchand. Nous pratiquons la promotion interne. J'y suis attaché. Je pense que c'est un bon moyen d'assurer la continuité de notre collectivité.

EXAMEN DES RAPPORTS

RAPPORT N° 1 : REGLEMENT D'INTERVENTION BONUS ENERGIE

Mme Delaporte :

Ce règlement d'intervention Bonus Energie va aussi me permettre de répondre aux interrogations de Pascale de Mauraige.

Le Département est d'ores et déjà engagé dans une dynamique de transition écologique et développe un plan d'action « fluides énergie dans les collèges » avec l'ambition de maîtriser les consommations et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de ces structures.

Il se trouve que nous gérons en interne et que nous payons directement la facture énergétique de 12 collèges, qui sont notamment raccordés à des réseaux de chaleur. La crainte que nous avons, c'est que, comme ils ne paient pas directement leurs propres factures, les comportements se relâchent un peu, et que, de ce fait, les consommations énergétiques augmentent sensiblement. Car il faut quand même voir que les 30 collèges du département représentent pour les fluides et énergie

1,5 M€ chaque année, ce qui n'est pas neutre. L'idée était d'associer ces 12 collèges dont nous payons directement la facture énergétique à l'émergence de comportements vertueux en matière d'énergie. Nous avons mis en place ce Bonus Energie. Ce sont donc des tranches de 5 % d'économies de la facture.

Pour arriver aux 3 000 € dont vous parliez tout à l'heure, chère collègue, les 3 000 € plafond, il faut quand même que le collège fasse 30 % d'économies, ce qui est quand même déjà une très grosse économie.

Parallèlement à cela, quand nous faisons une économie de 5 %, c'est 1 000 € d'économies pour le Département. Nous pourrions faire bénéficier simplement le Conseil départemental de cette économie, mais nous avons choisi d'« intéresser » le collège à cette économie, et donc de partager l'économie ainsi faite.

Par ailleurs, vous voyez que cela concerne 12 collèges, dont nous payons directement la facture, et, après discussion l'autre jour en Commission Attractivité, nous avons convenu qu'il nous fallait réfléchir à une solution pour voir comment mettre un Bonus Energie dans les autres collèges, et voir comment on pourrait aussi amener ces comportements plus respectueux de développement durable dans les autres collèges qui paient eux-mêmes leurs factures et qui sont autonomes sur ce système.

Mais il est bien évident que ces économies ne sont absolument pas à mettre en balance avec la dotation, qui est évidemment bien plus importante ; il n'y a pas de comparaison possible entre les deux.

Mme Chêne :

Je voulais intervenir sur ce sujet. C'est très bien, « bonus énergie ». Mais est-ce que l'on pense aux collèges qui, malheureusement, ont des chaudières hors d'âge et très énergivores, et qui paient eux-mêmes leurs factures, et qui n'ont vraiment aucun moyen de faire des économies ? On chauffe d'un côté, cela fait froid de l'autre... Il y a des chaudières pour lesquelles on se demande si elles vont redémarrer quand il va falloir rentrer en période de chauffe. Le seul moyen que les établissements fassent des économies, c'est qu'on leur remplace ces chaudières hors d'âge et prêtes à défaillir. Que fait-on dans ces cas-là ?

Mme Delaporte :

C'est la mise en œuvre de la programmation des travaux sur les collèges. Je ne maîtrise pas les programmes de travaux dans les collèges.

M. le Président :

Il faut faire des choses qui sont presque à zéro euro. Là, je suis d'accord pour dire que c'est presque à zéro euro, c'est une question de principe. Là où l'on installe un autre mode de chauffage, il faut aller

jusqu'au bout pour que les gens prennent conscience de la problématique. C'est une toute petite carotte, j'en conviens. Sauf que la carotte existe, et qu'ils vont regarder les choses, et essayer de faire des économies. C'est ceux qui bénéficient d'un mode de chauffage un peu plus écologique, et un peu plus en règle avec ce que l'on veut de la transition énergétique.

Par ailleurs, sur les autres collèges, il faut que l'on ait une réflexion, mais vous savez très bien que la réflexion sur les collèges doit être globale et progressive, et qu'elle doit se mener au fur et à mesure. C'est déjà bien d'avoir aujourd'hui 12 collèges en réseaux de chaleur. Certains départements n'y sont pas arrivés. Pour nous, je pense qu'il y a eu une volonté très particulière de mettre les réseaux de chaleur le plus possible dans nos établissements. Il va falloir continuer.

C'est un petit concours financier à 500 €, presque rien, entre nos 12 collèges qui ont aujourd'hui ce mode de fonctionnement. Il fallait qu'on le traduise par une délibération, mais ce n'est pas effectivement ce qui va permettre aux collèges de rouler sur l'or. C'est un dispositif à 500 €, mais il ne faut pas voir la somme, il faut voir le principe.

Mme Chêne :

Le seul moyen, donc, c'est que la chaudière « claque » à la remise en chauffe, et ils auront donc une chaudière économe ?

M. le Président :

Sur la problématique des collèges, à la fois on investit sur des choses qui sont réfléchies, pensées, sur le long terme, et on agit sur l'urgence. Le problème, sur ce que l'on doit faire sur le long terme, c'est qu'il y avait des tas de sujets. Il y a le sujet des cuisines. Il y a le sujet du chauffage. Il y a le sujet des toilettes que je trouvais prioritaire également. Sur la problématique des cuisines, du chauffage, il y en a qui vont être programmées, et il y en a qui risquent d'arriver : chaudières qui vont s'arrêter définitivement, appareils d'une cuisine qui vont tomber en panne. Nous sommes dans un Département qui fait attention à ses dépenses. Par contre, ce que la collectivité devra faire, c'est que, quand une chaudière va tomber en panne, elle essaie de faire des choix de chaudières conformes à ce que l'on souhaite aujourd'hui en termes de transition écologique.

Mme Delaporte :

Si je peux ajouter un mot sur ces modes de chauffage ; il y a deux solutions pour faire des économies. C'est intervenir sur l'enveloppe. S'il y a moins de déperdition de chaleur par rapport à l'enveloppe thermique (fenêtres, murs, plafonds), il y a des interventions potentielles à faire. Et puis il y a une étude aussi qui doit être menée dès l'année prochaine sur justement ces vieilles chaudières, parce que l'on nous annonce la fin des chaudières fuel et il faut donc trouver un autre mode de chauffage pour ces chaudières qui sont hors d'âge, comme vous le disiez.

Mme Boirin : Je pense que, sous un packaging énergie, cette délibération va avoir des effets pervers très négatifs. On va pousser, en fait, les collègues à faire des économies de chauffage, et je ne pense pas que l'on puisse étudier dans de bonnes conditions lorsque, pour gagner 500 €, les enfants vont avoir froid. Je trouve que c'est une ineptie absolument incommensurable que cette délibération. On doit préserver nos collégiens, faire en sorte qu'ils étudient dans de bonnes conditions, dans la chaleur. A ce moment-là, dans tous les services du Département, on n'a qu'à dire la même chose, et on va diminuer le chauffage de notre personnel, et on verra si c'est très agréable de travailler en ayant froid. Je trouve qu'imposer cela aux collégiens, c'est d'une ineptie absolument flagrante. C'est un packaging « Bonus Energie », mais pour travailler correctement on doit avoir le ventre plein, être au chaud et avoir de bonnes conditions, des toilettes propres... C'est essentiel.

Mme Delaporte : Entre une température à 21 ° et une température à 20 °, ce n'est pas une ...

Mme Boirin : C'est vous qui le dites. Alors, imposez la même chose à votre personnel.

Mme Delaporte : C'est déjà ce qui se fait.

M. le Président : C'est dans toute la France, et partout que l'on appelle à économiser de l'énergie ; ce n'est pas qu'aux collègues. Le gouvernement demande aux Français d'économiser de l'énergie partout. On a un dispositif au Département qui aide les personnes à avoir de meilleures conditions de chauffage de façon à faire des économies. On demande aux Français de faire des économies chez eux. Alors, quand on leur demande de faire des économies chez eux, cela voudrait dire qu'on leur demande de baisser la température et qu'ils vont être malades après ? Ah non, peut-être pas ?

Mme Boirin : Monsieur le Président, je suis contre cette politique. Chez eux, on est en train de payer à des particuliers la rénovation énergétique de leurs logements. Or, ce que nous dit notre collègue, c'est que les collègues ont des chaudières totalement hors d'âge et qui consomment énormément, et qu'on ne remplace pas les chaudières, mais en revanche, on impose à ces élèves de travailler en faisant des

économies d'énergie. Ce n'est pas sur ces enfants que l'on doit faire peser ces économies d'énergie.

M. le Président : Il n'est écrit nulle part dans le règlement que la température doit être de 16 ou 17 ° dans les classes.

Mme Boirin : Oui, mais vous créez des effets pervers.

M. le Président : Alors, le gouvernement, chaque fois qu'il demande des économies d'énergie, il crée des effets pervers ?

Mme Boirin : Mais non ! Cela veut dire que nos locaux ne sont pas en état d'imposer des économies d'énergie. Faites des travaux pour que les collèges ne soient pas autant consommateurs d'énergie. Mais il va falloir voir quelle est la température dans les collèges. Si les collèges décident, pour des raisons d'économies... Mais ils ne voient pas les factures que vous payez ; apparemment, c'est le Département qui paie les factures d'énergie. Les collèges vont avoir cette envie d'avoir ce bonus énergie, et donc par 5 % de consommation, ils vont avoir un bonus de 500 €. Eux, ils ne voient que le gain qu'ils peuvent avoir. Donc, ils vont baisser la température.

M. le Président : Pouvez-vous imaginer que l'on puisse faire une délibération de ce type pour inciter les chefs d'établissement à surveiller effectivement leurs dépenses énergétiques ? Cela veut dire qu'autrement, si on n'en parle pas, ils font comme ils veulent. Vous, vous dites qu'ils vont baisser trop la température. Si on leur dit de faire comme ils veulent, ils vont mettre 22 partout. On peut avoir une réflexion pour se dire qu'il faut sensibiliser les gens d'une manière ou d'une autre à cette problématique. Autrement, cela veut dire que, quand ils payaient cela avec leurs dotations, ils se rendaient compte de ce qu'ils dépensaient ; mais aujourd'hui ils ne le paient plus avec leurs dotations, c'est nous qui le payons pour eux. Il y a donc quand même bien un moment où il faut qu'on attire leur attention sur les dépenses énergétiques qu'ils vont faire.

Mme Mer : On n'est peut-être pas obligé de mettre une carotte. Cela me fait penser aux effets pervers que cela pourrait induire.

M. le Président : On est tous d'accord pour dire que, d'une manière ou d'une autre, il faut qu'il y ait une sensibilisation au fait que ce n'est pas parce que l'on a un chauffage que l'on ne paie plus qu'il ne faut pas faire

attention à la dépense. On est tous d'accord ? Très bien ! Alors, reprochez-moi d'avoir mis une carotte à 500 €, si vous voulez ! J'accepte ! Sauf que soyez d'accord avec moi, quand même, pour dire qu'il faut bien que l'on en parle avec les chefs d'établissement... Nous avons mis un règlement pour que ces problèmes soient abordés. Ce n'est pas parce que c'est le Département qui paie la facture directement qu'il faut mettre 22° dans toutes les salles de classe.

Mme Delaporte : Par ailleurs, il y a un suivi. Nous sommes déjà engagés dans un suivi avec eux de leurs consommations fluides énergie. Chaque mois, ils ont aussi leurs consommations. C'est pour cela aussi qu'on les incite à faire des économies.

Mme Mer : Le collègue qui a déjà un comportement vertueux, avec extinction des lumières, pourra-t-il donc aller en deçà de ce qu'il obtient déjà ? Il faut en effet sensibiliser. Mais pourquoi mettre une carotte pour des établissements qui ne pourront peut-être pas aller en deçà de ce qu'ils obtiennent déjà ?

Mme Boirin : La carotte n'est que sur la baisse. S'il est vertueux, il va faire en sorte d'être encore plus vertueux, et donc on a avantage à baisser même si on est déjà vertueux, parce qu'on a une carotte. Si le collègue est déjà à 20 °, pour avoir la carotte, il va baisser à 19 °, et ainsi de suite. Par exemple, en lycée, il peut faire très froid, et dans ces conditions, il est très difficile d'étudier. Que veut-on pour nos élèves ? On veut que nos collégiens soient dans des salles où il fait froid parce que l'on a incité les chefs d'établissement à faire des économies ?

M. le Président : Derrière ce dispositif, nous cherchons simplement à faire que les chefs d'établissement dont la facture est payée par le Département regardent avec un œil attentif la façon dont ils utilisent. Je ne cherche rien d'autre. Pensez-vous que les principaux de collège vont baisser la température pour les élèves pour 500 € ?

Mme Boirin : Alors pourquoi le faites-vous ?

M. Bazin : Depuis tout à l'heure, on parle d'économies d'énergie ; on ne parle pas de baisser la température.

M. Herteloup : Madame Boirin, puisqu'on est dans le contexte des collèges, et que l'on est censé avoir une démarche éducative au regard de ce contexte-là, il n'existe pas que la baisse des températures pour faire des

économies d'énergie. Un collège est par essence aussi un lieu éducatif. C'est aussi apprendre à vivre dans des locaux ; c'est aussi apprendre à les respecter. Apprendre à fermer les fenêtres, apprendre à fermer les portes. J'ai un gros collège sur ma commune, et je peux vous garantir qu'il y a un important travail fait là-dessus. Cela nécessite par contre effectivement des rappels au règlement, etc.

Mais la baisse des températures n'est pas le seul outil que l'on peut avoir pour arriver à des économies d'énergie. Et si, en plus, on est suffisamment intelligents, et le corps enseignant l'est, pour faire en sorte que ces économies d'énergie soient faites dans le cadre d'une démarche éducative, je crois que l'on a tout gagné au présent et que l'on a aussi préparé l'avenir.

M. le Président :

On peut baisser les thermostats le soir, et les remonter le matin ; ce sont des économies d'énergie, et on peut gagner, si on les baisse bien. Effectivement on va attirer leur attention sur le fait qu'il faut peut-être mener une réflexion pour voir ce que l'on fait le soir : laisser les thermostats comme ils étaient avant ? Ou bien enlever 2 degrés, et les remettre le matin deux heures avant d'ouvrir les classes. C'est cela, les économies d'énergie ; ce n'est pas la température dans la classe pendant que les élèves y sont. Nous incitons les chefs d'établissement et les gestionnaires à surveiller la façon dont l'énergie est utilisée dans leur établissement, mais c'est sous leur responsabilité.

Mme Bouchard :

En ce moment, grâce au beau temps que l'on a eu, on a pu faire cours toutes fenêtres ouvertes, pour des raisons d'aération. Cela va être un gros problème quand le temps va être plus froid pour concilier les exigences d'aération des salles de classe et la déperdition de la température.

A titre personnel, sur le fait de faire des économies d'énergie dans les collèges, j'y suis tout à fait favorable, et d'ailleurs dans les établissements en général. J'ai peur qu'avec l'obligation qui nous est faite d'ouvrir en grand les fenêtres autant de fois qu'on le peut et très régulièrement pour des raisons épidémiques, ce ne soit peut-être pas la meilleure année pour imposer cela. Mais j'ai bien conscience que la situation est difficile.

M. le Président :

Est-ce que vous avez l'impression que ce que nous disons là, c'est imposer quelque chose ? On n'impose rien. On propose qu'une réflexion soit menée au sein du collège pour trouver des moyens d'économiser l'énergie. Ce serait un travail très efficace, permettant de prendre conscience, à toutes les strates de l'établissement, qu'il faut faire des économies d'énergie. Si, pendant la crise du Covid, il faut en faire moins, car il faut ouvrir les fenêtres, eh bien, on en fera moins. C'est la santé qui passe avant.

M. Bazin : Sur ce qu'évoquait Mme Chêne, évidemment, dans un collège, la question de la formation doit être permanente et continue, puisque, par définition, les élèves changent, et il y a donc un sujet d'éducation à l'environnement, et cela fait évidemment sens à notre époque.

Après, effectivement, on va devoir combiner une crise climatique et une crise sanitaire ; sans évoquer la crise économique et la crise sociale. Evidemment qu'il faut aller chercher les principaux de collège pour les ranger à nos côtés dans ces combats-là.

Mme Delaporte : Ils sont d'accord !

M. Bazin : Ils sont demandeurs, même plus que d'accord. On a un besoin de mettre toutes nos forces dans cette bagarre, qui n'est pas gagnée d'avance, qui est compliquée, car c'est une addition de crises. Tous les Départements de France et de Navarre sont dans cette logique, et l'ont même déjà fait.

Enfin, en matière de coûts, le fait de mutualiser cette dépense des différents collèges, à la fin, en fonction de l'évolution climatique, c'est une baisse de dépenses pour le Département.

Je pense que nous sommes tout à fait capables d'être en consensus sur cette affaire, et considérer que le sujet climat dans nos établissements est primordial. Il faut mesurer la situation dans laquelle on se trouve, qui est une situation extrêmement grave, que l'on n'a jamais connue auparavant, et qui nous oblige à changer nos méthodes, nos pratiques, à les adapter, au-delà de nos idéologies respectives. D'ailleurs, nous sommes capables de nous retrouver sur ces sujets-là. C'est un sujet d'économies de fonctionnement, un sujet de bien-être de collégiens, un sujet de responsabilité par rapport à la situation de la planète. On ne peut qu'être d'accord sur ces éléments-là, me semble-t-il.

M. le Président : Avant de passer la parole avec M. Dubois, je voudrais faire remarquer que cela s'est fait en accord avec les principaux des collèges concernés. Ce n'est pas une obligation. On leur a demandé leur avis, et on leur a proposé. Je ne me permettrais pas de leur imposer cela. Mais je pense qu'eux aussi sont d'accord et pensent que ce dispositif va entraîner une prise de conscience.

M. Dubois : Je pense que c'est une action qui doit être exemplaire, puisque c'est une action pour l'avenir, les économies d'énergie. Comme la délibération ne semble pas être bien comprise, ou mérite encore beaucoup de compléments, ne serait-il pas intéressant de la reporter et de retravailler les sujets qui paraissent flous ? Comme le risque de

baisser le chauffage, ou d'autres choses ? Ou les problèmes d'investissement des collègues ? En sachant que ce genre de démarche, pour moi, c'est une démarche qui se fait à périmètre constant. On constate son amélioration par rapport à l'existant, et on voit ce que l'on a fait entre le point de départ et le point d'arrivée sur des paramètres constants. N'est-il pas intéressant de revoir un peu les choses, et de peut-être demander aux collègues d'expliquer quelle sera leur démarche précise pour arriver à ces économies ?

Mme Delaporte :

Vous avez vu qu'il y a un bonus, mais il n'y a pas de malus : on ne sanctionne pas les collègues qui ne feraient pas d'économies, et qui ne décideraient pas de faire des économies d'énergie, et qui ne diminueraient pas leur consommation de chauffage.

On n'est pas du tout sur quelque chose où l'on sanctionne ; on est vraiment sur « si vous pouvez le faire, faites-le », et « si vous pouvez le faire et que vous le faites, alors vous aurez l'occasion d'avoir un petit bonus » ; ce n'est pas une sanction.

M. Dubois :

Si l'on ne veut quand même que l'action réussisse et aille vraiment à son but, il faut peut-être changer...

Mme Delaporte :

Mais, encore une fois, les directeurs sont demandeurs de cette action, et ils sont d'accord avec ce règlement.

M. le Président :

Nous sommes sur une discussion qui devrait avoir eu lieu en commission. Assez typiquement, c'est une discussion qui devrait avoir eu lieu en commission. Un tel rapport, quand il arrive ici, toutes ces problématiques devraient être tranchées. Si l'on passe trois quarts d'heure en Session pour discuter d'un règlement et de 500 €, effectivement cela pose des problématiques.

Mme Delaporte :

On a discuté sur le sujet en commission, mais pas de tous les points. Marc Gauthier peut le confirmer.

M. Gauthier :

Tout d'abord, globalement, je pense qu'on peut louer les démarches qui vont sur des économies d'énergie. Je pense que l'on peut se rassembler derrière cette idée-là.

J'ai assisté à la commission l'autre jour, et je voudrais remercier la vice-présidente parce qu'elle a tenu compte d'un certain nombre de choses qui ont été évoquées en commission. La commission ne s'est pas bornée l'autre jour à écouter le rapport et puis à passer au suivant. Nous avons évoqué la situation des autres collègues.

Mme la Vice-Présidente nous a fait part tout à l'heure d'étudier ces solutions, et je lui sais gré d'avoir bien voulu tenir compte de ces remarques.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a pu être dit tout à l'heure, même si j'ai mes idées un peu personnelles sur le sujet. Au niveau de l'efficacité, je ne suis pas sûr que l'on soit très efficace dans ce domaine, parce que la consommation d'énergie fait intervenir différents acteurs :

- Les collégiens. Si on n'implique pas les collégiens, cela va être compliqué d'arriver à un résultat positif.

- Les enseignants. Vont-ils se sentir concernés ?

- L'équipe de gestion. Elle va certainement essayer de motiver le reste, mais cela va être un peu difficile.

Je ne sais pas si l'on va retenir la proposition de Jean-François Dubois de reporter la décision, mais, je pense que, dans la proposition, tel qu'elle est rédigée, il faut que l'on rappelle que cela ne concerne que 12 collègues.

Mme Delaporte : C'est marqué.

M. Gauthier : Ce n'est pas marqué dans la proposition. Il faudrait marquer cela dans la proposition.

M. le Président : Chers collègues, il est 11 heures. Nous venons d'être à la moitié du premier rapport, dont nous nous proposons peut-être de le reporter à la prochaine fois. A un moment, vous me permettrez quand même de dire qu'il faut que l'on essaie d'être sérieux.

M. Joly : Compte tenu du travail qui a été réalisé, compte tenu des remarques qui ont été faites, on pourrait peut-être se dire que l'on fait une année expérimentale ; on regarde ce que cela donne, et à la prochaine assemblée, à la même époque, on regardera ce qu'il en est. Cela permet d'avancer un peu, de tenir compte des remarques et réserves qui ont pu être formulées. Si on stoppe là, on se projette quand, ensuite ? Cela pourrait être un moyen terme entre « on avance » et les réserves ; mais on fait le point, compte tenu de ce qui a été dit.

M. le Président : On le vote, et nous ajoutons à la proposition telle qu'elle est écrite qu'il y aura une évaluation au bout d'un an. Cela vous convient ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 7 abstentions.

RAPPORT N° 2: ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE NIEVRE ATTRACTIVE

M. Bourgeois :

Le présent rapport prévoit l'approbation des statuts de l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre « Nièvre Attractive ».

L'assemblée départementale, lors de sa session du 22 juin 2020, a approuvé le principe du partenariat avec l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre, ainsi que son plan d'action 2020. A cette occasion, les nouveaux statuts de cette agence avaient été discutés et approuvés.

Ces statuts ont néanmoins fait l'objet de modifications lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2020. Afin de prendre acte de ces échanges, ceux-ci sont dorénavant complétés des éléments suivants :

- Ajout de la Puisaye comme bassin touristique représenté dans le 4^e collège bis des offices de tourisme intercommunaux,
- Modalités de participation à l'assemblée générale ou au conseil d'administration en visio ou audio conférence,
- Désignation, en cas de vacance de poste au conseil d'administration, d'un nouvel administrateur,
- Modification de l'intitulé de la fédération nationale des organismes institutionnels du tourisme à laquelle adhère Nièvre Attractive.

Il est précisé que les représentants du Département au sein de la structure demeurent ceux désignés lors de la session du 22 juin 2020.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les statuts de l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

M. le Président :

Nous avons adopté il y a trois mois les statuts. Quand c'est passé devant l'assemblée générale extraordinaire de Nièvre Attractive, elle a proposé quelques modifications. Le Conseil départemental a la possibilité de faire des observations également.

S'il n'y a pas de remarques, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 10 abstentions.

RAPPORT N° 3 : PLAN DE SOUTIEN AUX ACTEURS ASSOCIATIFS IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE ET ECONOMIQUE

M. Bourgeois :

Ce rapport a pour objet de présenter le dispositif de plan de soutien aux acteurs associatifs impactés par la crise sanitaire et économique

Le secteur associatif génère du lien social, participe à l'animation des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, et contribue à une grande diversité d'activités dans des domaines très variés. Au côté de 550 000 bénévoles, près de 78 500 salariés œuvrent dans ce secteur constitué de 58 000 structures dans la Région.

Le Département, à travers ses différentes politiques publiques et ses dispositifs d'intervention, apporte un soutien très significatif au tissu local.

Ce secteur est, comme d'autres, significativement touché par la crise sanitaire et économique que nous traversons. En effet, de par la finalité de leurs interventions (activités à but majoritairement non lucratif), leur structuration budgétaire (peu de fonds propres et faible rentabilité) et certaines de leurs spécificités (dimension saisonnière notamment), bon nombre de structures associatives voient leur modèle de fonctionnement lourdement impacté par le confinement et par ses conséquences.

C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental de la Nièvre a décidé d'aller encore plus loin, en se rapprochant de la Région Bourgogne-Franche Comté, du réseau France active, de la Banque des territoires et Dispositif Local d'Accompagnement régional (DLA) et du département de l'Yonne afin de soutenir concrètement les associations de son territoire qui, de façon inédite et ponctuelle, souffrent durement de la crise.

Ce plan d'aide, qui offre outre la possibilité de bénéficier d'un accompagnement conduit et organisé par les DLA, se décline en deux volets :

- Le premier volet consiste à proposer des avances remboursables, sans intérêt ni coût de gestion et des garanties d'emprunt.
- Le deuxième volet vise à attribuer des subventions aux associations (jusqu'à 30 000 €) dont l'activité a été durement touchée en articulation avec les aides remboursables.

Volet 1- Interventions en avances remboursables et en garanties d'emprunt

Le premier volet est ouvert à toutes les associations employeuses, quel que soit leur secteur d'activité.

Il est crédité de 3,8 M€ de crédits de la Région Bourgogne Franche-Comté qui seront ventilés par départements, de 3,2 M€ de la Banque

des Territoires et de 336 000 € pour l'Yonne et de 207 000 € pour la Nièvre. La participation d'un euro par habitant des départements cofinçant le dispositif permettra de majorer la capacité d'intervention du fonds dans ces deux départements. Soit un total de 7,6 M€ mobilisables par le tissu associatif.

Ce plan d'aide est ouvert pour une période de deux fois dix-huit mois : du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2021 pour le dépôt et l'attribution des aides et du 1er janvier 2022 au 30 juin 2023 pour le recouvrement des avances. Afin de bénéficier de ce fonds, les associations intéressées devront remplir un questionnaire disponible en ligne. C'est le réseau France Active Bourgogne Franche-Comté qui, compte tenu de son expertise dans l'accompagnement des acteurs associatifs, s'est vu confier la gestion du premier volet.

Les outils d'ingénierie financière mobilisés par France active pour ce premier volet sont les suivants : - Fonds de Garantie – FAG BFC : garantie bancaire. Dotation permettant d'accorder des garanties d'emprunt jusqu'à 100 000 € à tout établissement financier prêteur.

- Dispositif d'Appui au Secteur de l'ESS (DASESS) : Outil de prêt remboursable, à court terme. Avance remboursable :

- de 5 à 100 000 €,

- sans intérêt ni coût de gestion,

- durée d'amortissement de 6 mois, renouvelable une fois, avec remboursement in fine. - adhésion potentielle suivant les pratiques en vigueur au sein de chaque association territoriale

- Le nouveau Contrat d'Apport Associatif : prêt relève solidaire Avance remboursable : jusqu'à 100 000 €, sans intérêt ni coût de gestion, durée d'amortissement de 12 à 18 mois maximum, remboursement in fine en complément du contrat d'apport associatif déjà existant mobilisable sur 60 mois maximum

Le cofinancement d'un montant maximum de 207 000 € du département intervient dans le cadre du nouveau dispositif de contrat d'apport associatif- prêt de relève solidaire.

Le réseau France Active assurera dans ce cadre : la réception des dossiers, un primo diagnostic, l'analyse de la situation, l'engagement des fonds par le comité d'engagement et la notification des engagements (avec communication au département), la mise en place d'un comité de pilotage afin d'assurer notamment un suivi destiné à l'évaluation des mesures proposées (avec ajustement si besoin des outils et la gestion des remboursements). Le coût de gestion du dispositif (inclus dans la dotation de 207 000 €) s'élève à 4 % soit 8 280 €, soit 2 760 € par an sur la durée du programme.

Par ailleurs, lorsqu'il s'avérera qu'une subvention pourrait utilement compléter l'avance remboursable accordée à la structure, le réseau

France active transmettra au Département toutes les informations nécessaires en vue de l'éventuel octroi d'une subvention (volet 2).

Volet 2- Interventions en subventions

Ce volet est ouvert à des structures ayant sollicité le réseau France active et que ce dernier, après analyse, orientera vers le Département pour une intervention en aide non remboursable, notamment lorsqu'une subvention s'avérera pertinente en complément des solutions d'avances remboursables proposées dans le cadre du volet 1. Les subventions proposées dans ce cadre (plafonnées à 30 000 €) seront soumises au vote de l'assemblée départementale.

Le Conseil départemental de la Nièvre et la Région Bourgogne Franche-Comté interviendront à parité dans la limite d'un montant total fixé à 100 000 € pour chacune des collectivités, hors subventions susceptibles d'être attribuées par la Région au titre du règlement de Fonds de soutien exceptionnel aux associations.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention-cadre avec la Région Bourgogne Franche-Comté,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention avec France Active Bourgogne,
- de prélever un montant maximum de 198 720 € (sur le chapitre 65 pour un montant maximum de 100 000 € et sur le chapitre 011 pour un montant de 8 280 €).

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dispositif, dans lequel nous venons consolider ce que fait la Région, pour que le secteur associatif puisse en bénéficier ? Cela nous coûtera environ 200 000 €. Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, une seule association a déposé un dossier. Il s'agit de Sceni Qua Non. La règle est d'avoir au moins un salarié dans la structure.

M. Gauthier :

Au niveau des dossiers, je pense que vous aurez le dépôt d'une demande de l'association d'aide à domicile de l'ex-canton de Saint-Saulge, concernant les associations en difficultés.

M. le Président :

Très bien, nous attendons votre dossier. France Active instruit les dossiers. La Région et le Département sont financeurs, mais nous jetons bien sûr un œil dessus.

Je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 : SIGNATURE DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR 2020 ENTRE L'ETAT ET LE DEPARTEMENT

M. Bazin :

Nous sommes là dans le cadre classique d'une convention d'objectifs et de moyens, car l'Etat recentralise clairement la stratégie de lutte contre la pauvreté et il nous propose des cadres, qui ne sont pas forcément très lisibles, d'ailleurs, pour nous-mêmes, et surtout pour les acteurs de terrain.

Cette politique se décline avec le Parcours Emploi Compétences, que nous connaissons, car cela fait déjà un an et demi qu'il est mis en œuvre. On parle d'une centaine d'emplois pour le département ; c'est relativement peu. Avec une évaluation du dispositif, qui peut certainement être améliorée. Pour donner un exemple, c'est l'idée d'avoir un entretien à trois, entre le prescripteur, l'employeur et la personne en situation d'insertion. Cela pourrait ou devrait régler les choses ; pourquoi pas ? Que les personnes se parlent, c'est toujours mieux que quand elles ne se parlent pas.

Mais cela ne révolutionne certainement pas la question de la privation d'emploi et de l'insertion, dont je pense à titre personnel que la bonne nouvelle de la semaine dernière, c'est le vote à l'Assemblée nationale pour étendre le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » à 50 territoires supplémentaires, ce qui fait la grappe qui est portée par les territoires de Luzy, Moulins-Engilbert, Château-Chinon, Clamecy, Varzy, Lormes, a des chances sérieuses d'être retenue. C'est une candidature unique, et non pas six candidatures. Nevers réfléchit aussi à déposer un dossier et une candidature. Le vote a été obtenu à l'unanimité à l'Assemblée nationale. On sent bien que ce dispositif un peu innovant, un peu inventif, a une vocation claire à se substituer à ces différents contrats qui sont aujourd'hui proposés, et qui finalement ne changent pas grand-chose par rapport à ce qui se faisait avant.

C'est la même chose pour le Contrat Initiative Emploi, dont vous avez le descriptif dans le rapport, et les Contrats à Durée Déterminée d'insertion qui s'adressent aux personnes en situation d'insertion au titre du revenu de solidarité active. C'est un bouleversement régulier des règles du jeu auxquelles nous nous étions habitués.

La crise sanitaire et la crise sociale qui va arriver malheureusement vont probablement rendre obsolètes ces dispositifs, ou en tous cas leurs modalités de financement, et on peut légitimement penser que, dans le plan de relance, où 30 milliards d'euros sont fléchés sur la cohésion des territoires, et donc sur des sujets qui relèvent aussi de l'insertion, il y aura des moyens supplémentaires qui vont arriver. Espérons que le gouvernement aura la sagesse de regarder ce qui se

passer sur les territoires, et qu'il ne proposera pas une mesure uniforme et globale qui ne correspondrait pas aux énergies qui sont déployées sur le terrain par les équipes.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 : AVENANT N°2 A LA STRATEGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - CALPAE

M. Bazin :

On est dans la même logique que le rapport précédent. Là aussi, des moyens sont dégagés par l'Etat, mais pas à hauteur suffisamment importante, et surtout avec une notification qui arrive tardivement dans l'année budgétaire ; ce qui fait qu'à ce jour, mais on va continuer à travailler, on n'est pas en capacité de consommer l'intégralité de l'enveloppe complémentaire qui nous est attribuée.

Ce que nous proposons pour l'année 2021, c'est de poursuivre les sujets de prévention spécialisée, le « coup de pouce à l'emploi », à savoir l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en fonction des besoins du territoire, et travailler sur les aides à domicile. J'en profite, suite à l'intervention de Marc Gauthier tout à l'heure, pour vous inviter à regarder si d'autres associations d'aide à domicile peuvent bénéficier de soutien. Nous travaillons aussi sur l'aide alimentaire, et l'idée qu'il faut continuer à accompagner ceux qui sont loin des circuits courts ou du bio à en bénéficier, car ce ne sont pas des produits qui seraient réservés à une élite éclairée. Le sujet de l'aide sociale à l'enfance est aussi une priorité.

Nous avons donc à faire une proposition pour consommer l'enveloppe qui aujourd'hui est fléchée dans l'avenant.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Je n'en vois pas.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 : DOTATION GENERALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2021 – TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2021

M. Mulot :

Le présent rapport présente, au titre de l'exercice 2021, la répartition, aux collèges d'enseignement public, de la dotation globale de fonctionnement, du forfait externat « part matérielle » d'un montant de 260 896 €. Il a également pour objet de fixer les tarifs des services d'hébergement et de restauration des collèges d'enseignement public et d'instaurer une réserve indifférenciée.

1 – la dotation globale de fonctionnement des collèges

1-1 la démarche institutionnelle

Il convient de rappeler que le Département intervient directement sur le champ éducatif au travers :

1 - du numérique : logiciels ENT (Environnement Numérique de Travail), tablettes en direction de tous les collégiens, renouvellement du parc informatique, création des environnements wifi dans les établissements.

2 - des projets pédagogiques et pluridisciplinaires.

3 - d'un environnement éducatif : travaux dans les collèges, achat de mobiliers et matériels.

Je voulais dire, par rapport à ce que nous avons entendu tout à l'heure, que, concernant les chaudières nous avons une réunion après-demain pour faire le point sur les travaux qui seront passés durant les congés, et commencer à regarder la programmation pour l'année prochaine.

4 – d'une qualité du service rendu : équipements de protections individuelles, gestion et remplacement des absences, prestations de service du laboratoire départemental pour les analyses d'hygiène alimentaire, mais également des audits de qualité.

1-2 la dotation globale de fonctionnement 2021

Le montant des dotations initiales 2021 s'élève à 1 844 420 € conformément à la répartition décrite en annexe 1 du rapport.

Pour l'exercice de répartition 2021, la collectivité applique un mode de calcul rénové et répondant au plus près à la réalité des besoins des collèges en s'appuyant sur les conclusions du groupe de travail partenarial collectivité-collèges réunissant des chefs d'établissement, adjoints gestionnaires, agents comptables et les services du Département entre janvier et mars 2019. Les réponses des collèges étaient demandées pour fin août. Nous avons eu toutes les réponses. 4 collèges ont fait des remarques, voire des propositions. Ce qui veut bien dire que, quand on travaille ensemble en amont, cela se passe mieux, pour définir le montant de la dotation globale de fonctionnement 2021. Compte tenu de ces réflexions :

- 6 collèges demeurent avec un niveau de dotation équivalent à celui de l'exercice 2017 :

. Collège « René Cassin » Cosne-sur-Loire

- . Collège « Jean Jaurès » Guérisny
- . Collège « Les Guilleraults » Pouilly-sur-Loire
- . Collège « Achille Millien » Prémery
- . Collège « Les Amognes » Saint Benin d'Azy
- . Collège « Le Mont Châtelet » Varzy
- 7 collèges percevront une dotation ajustée à la hausse par rapport à l'exercice 2017 :
- . Collège « Champ de la Porte » Cercy-la-Tour
- . Collège « Noël Berrier » Corbigny
- . Collège « Henri Clément » Donzy
- . Collège "du Haut Morvan-François Mitterrand" Montsauche les Settons
- . Collège « Les Deux Rivières » Moulins Engilbert
- . Collège « Jean Arnolet » Saint Saulge
- . Collège « Henri Wallon » Varennes - Vauzelles
- 17 collèges percevront une dotation ajustée à la baisse (selon le barème d'ajustement) par rapport à l'exercice 2017, en référence aux FDRM constatés au 1^{er} janvier 2020 :
- . Collège « Bibracte » Château-Chinon
- . Collège « Giroud de Villette » Clamecy
- . Collège « Claude Tillier » Cosne-sur-Loire
- . Collège « Maurice Genevoix » Decize
- . Collège « Lucien Chaussin » Dornes
- . Collège « Paul Langevin » Fourchambault
- . Collège « Louis Aragon » Imphy
- . Collège « Aumeunier Michot » La Charité sur Loire
- . Collège « Jean Rostand » La Machine
- . Collège « Paul Barreau » Lormes
- . Collège « Antony Duvivier » Luzuy
- . Collège « Adam Billaut » Nevers
- . Collège « Les Courlis » Nevers
- . Collège « Les Loges » Nevers
- . Collège « Victor Hugo » Nevers

- . Collège « Arsène Fié » Saint-Amand-en-Puisaye
- Collège « Les Allières » Saint-Pierre-le-Moûtier.

Les modalités de versement de la DGF 2021 seront les suivantes :

- 1^{er} versement représentant 70 % de la DGF 2021 en janvier 2021.
- 2nd versement représentant le solde de la DGF soit 30 % en juillet 2021 au plus tard.

Le versement du solde se fera après analyse des comptes administratifs arrêtés au 31 décembre 2020.

1-3 – les réserves de fonctionnement

Les réserves indifférenciées sont la traduction de la solidarité financière de la collectivité en direction des collèges pour gérer les aléas et imprévus (hiver rigoureux, entraînant un surcoût en termes d'énergie, fuite d'eau...). Pour 2021, une somme de 100 000 € devrait être suffisante afin d'accompagner les établissements.

2 - la restauration scolaire : les tarifs de demi-pension :

2-1 – la démarche institutionnelle

En vertu de sa compétence en matière d'hébergement et de restauration scolaire, le Conseil départemental fixe les tarifs de demi-pension dans les 25 collèges qui produisent directement les repas. Par ailleurs, 5 collèges bénéficient du service de restauration porté par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le Département mène une politique tarifaire basée sur l'égalité de traitement de tous les collégiens scolarisés dans les collèges publics du territoire. Cet engagement se concrétise par l'application d'un tarif forfaitaire unique aux familles des collégiens. Un mécanisme de compensation de la tarification appliqué par le Conseil Régional pour nos 5 établissements dépendant des services de restauration des lycées permet l'application de ce principe.

2-2 - la proposition de tarification

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir pour toutes les prestations le niveau tarifaire de 2020 hors variation du nombre de jours calendaires de fonctionnement des services de demi-pension ainsi que les taux et éléments de calcul nécessaires à l'élaboration des tarifs conformément aux éléments repris dans l'annexe 2 du rapport – tarification Restauration scolaire 2021. Le calcul des forfaits 4 jours et 5 jours, correspond à des périodes respectives de 138 jours (138 jours en 2020) et 170 jours (173 jours en 2020).

3 – la dotation de fonctionnement (part matérielle) accordée aux établissements d'enseignement privé

Le Code de l'éducation, dans son article L. 442-9 stipule que «les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privé sont prises en charge sous la

forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. Cette contribution est égale au coût moyen d'un élève externe du public du Département ».

Pour 2021, le coût élève (basé sur le coût d'un élève dans le public) calculé à partir du compte administratif 2019 de la collectivité est de 263 €. Au jour de la rédaction du rapport et en reportant les effectifs de la rentrée scolaire 2020 la dotation à verser est de 260 896 €.

La dotation de fonctionnement (part matérielle) des collèges privés retrace les montants des dotations proposés pour l'année 2021 (annexe n°3 au rapport).

Il vous est donc proposé :

- de fixer à 1 844 420 € la dotation de fonctionnement à répartir entre les collèges publics (annexe 1),
- d'autoriser de la dotation globale de fonctionnement selon les modalités suivantes : 70 % en janvier 2021, 30 % au plus tard en juillet 2021.
- de fixer à 100 000 € les réserves indifférenciées de fonctionnement,
- d'appliquer les tarifs restauration au même niveau que 2020 y compris la compensation tarifaire pour les établissements suivants : « Claude Tillier » Cosne-sur-Loire ; « Les Loges » Nevers ; « Le Mont Châtelet » Varzy,
- de notifier et de verser aux collèges privés sous contrat d'association, la dotation annuelle de fonctionnement, soit un montant de 260 896 € (annexe n°3),
- d'accepter que le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté fixe les tarifs de restauration des élèves de la cité scolaire de Cosne-sur-Loire, le Conseil départemental de la Nièvre fixant ceux de la cité scolaire de Decize.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des remarques ?

J'apporterais une précision. En trois ans, en travaillant sur les fonds de réserve, avec les principaux des collèges, nous avons économisé 600 000 €.

Chaque année, nous mettons une somme en réserve, dont nous nous servons quand un collège est en difficulté. Cela nous permet de discuter et de renflouer si besoin. Jamais cela n'a été consommé en entier. Cette année, nous avons mis 100 000 €, ce qui prouve que les prévisions effectuées n'étaient pas mauvaises. Cette année, nous arrivons à une dotation qui a été travaillée entre les services et les représentants des collèges, principaux et gestionnaires. On est donc dans le travail collectif et dans la participation sur la définition de ces dotations. Nous avons réussi à faire passer auprès des principaux de

collège l'idée que nous nous faisons de ce qu'était un fonds de roulement.

M. Gauthier : Il serait intéressant d'avoir, sur le tableau DGF, les 12 communes sur lesquelles nous ne payons pas les frais de chauffage à part des autres. Cela permettrait de comparer les collèges.

M. le Président : Remarque acceptée sans aucun problème.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 : CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE GROUPE SOS GESTIONNAIRE DU VILLAGE D'ENFANTS « PIERRE ET PAULE SAURY »

M. Bazin : Vous vous souvenez que cette structure du Village d'Enfants a connu de 2013 à 2016 diverses difficultés, qui ont abouti à l'issue à la nomination d'un administrateur provisoire puis à un changement de Président mandaté pour intégrer un groupe plus important, à la filialisation de l'association au groupe SOS le 25 janvier 2017. Il ne s'agissait pas de continuer comme par le passé ; il y avait un enjeu de modernisation des rapports sociaux au sein de l'établissement et dans la manière d'accompagner ces jeunes enfants, et bien évidemment des éléments d'investissements pour la modernisation du Village.

Le projet d'évolution de service vise à garantir une continuité des accompagnements ainsi qu'à sécuriser les transitions inter-dispositifs.

Les objectifs et actions concertées s'axent sur les priorités suivantes :

1) Améliorer la structuration organisationnelle, satisfaire aux obligations réglementaires (réécriture du projet éducatif, du règlement de fonctionnement...).

2) Accompagner la montée en compétence et le changement de pratique des professionnels (développer les formations visant à qualifier les salariés déjà en poste, mise en place de binôme éducatif, poursuite de l'analyse de la pratique...).

3) Garantir l'accueil de 39 mineurs originaires de la Nièvre et développer l'accueil hors département, afin de garantir l'équilibre financier de la structure.

4) Réajuster la capacité d'accueil passant de 112 à 90 places. Depuis plusieurs années, en effet, les besoins et la vétusté des pavillons ne permettent plus un accueil conséquent de qualité.

5) Restructurer le Village historique et installer de nouvelles offres de service, grâce à la réhabilitation de pavillons. Il s'agit aussi de la

création de deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), de 11 places chacune, dont l'une pourrait être installée sur la commune de Decize. Il s'agit aussi d'ouvrir un service de placement éducatif à domicile de 12 places. Ce dispositif, innovant dans la Nièvre, permet de maintenir les enfants au domicile de leurs parents, de mobiliser les compétences de ces derniers grâce à l'appui et au soutien d'une équipe pluridisciplinaire mobile intervenant 7 jours/7 jours. Il est également projeté de créer 11 places d'appartements diffus permettant de sécuriser la transition entre structure et autonomie.

Impacts financiers :

A - Dotation Globale de financement :

Le CPOM 2019-2023 prévoit la contribution financière d'un montant de Dotation Globale de Fonctionnement à la charge du Département de 12 500 000 € lissés sur cinq ans.

B - Subvention d'investissement :

Une subvention égale à 735 000 € est proposée après la discussion menée en lien avec le groupe SOS. Nous verrons, lors de la réalisation des travaux, s'il faut réajuster cette somme à la hausse ou à la baisse.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes du CPOM 2020-2024 du Village d'enfants pour le compte du Groupe SOS à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024 et d'approuver le principe d'une subvention accordée au profil de l'association Village d'Enfants Pierre et Paule Saury, d'un montant total, sur cinq ans de 735 000 € et de 147 000 € annuels réajustables à la baisse en fonction de la réalité des travaux à engager avant rétrocession du terrain à la commune ou en fonction des résultats de la structure.

M. le Président :

J'ajouterais que cela s'inscrit globalement dans l'amélioration de la politique que nous faisons vis-à-vis des jeunes qui nous sont confiés. Nous avons pris la décision de refaire la MADEF. Nous avons signé un CPOM avec Châtillon-en-Bazois. Un CPOM est en cours pour Brassy à Chanvrieux, et il évolue de façon très positive par rapport à ce qui se passait il y a quelque temps.

Nous avons décidé qu'il fallait reconstruire une nouvelle MADEF, et je pense qu'il fallait reconstruire de façon à ce que les enfants soient accueillis dans des locaux qui sont dignes.

Pour Châtillon, sur 4 ans, tous les ans, des travaux seront faits. La mise en chantier se fait en ce moment, et les travaux vont réellement commencer dès 2021. Des pavillons seront refaits, de manière à permettre un accueil très amélioré pour ces enfants.

Ainsi, dans 4 ans, ce Département pourra se vanter d'avoir réalisé le nouvel équipement de la MADEF à Nevers, et d'avoir des équipements comme celui de Châtillon et celui de Brassy où la situation s'est grandement améliorée. Notre Département met tous ses

moyens à accueillir dans de bonnes conditions les enfants qui lui sont confiés.

Sur 4 ans, il y aura 2 M€ tous les ans, qui sont destinés à refaire des locaux dignes.

J'en profite pour remercier les services, qui réalisent ces CPOM à vitesse accélérée. Nous en avons beaucoup à faire. Cela se passe bien. Nous avançons dans ce domaine, mais il y a encore du travail.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 : COVID-19 – PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX SOUS COMPETENCE PROPRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LES ASSISTANTS FAMILIAUX

M. Bazin :

Chacun se souvient de l'annonce faite par le Président de la République indiquant qu'une prime allait être versée aux personnes en première ligne durant la crise Covid-19. Les personnels des équipes d'aide à domicile avaient entendu, eux aussi, que l'on allait verser la prime, mais le gouvernement n'avait pas mis un centime en face de cette prime justement méritée, ce qui est quand même un peu problématique, et qui est une mauvaise habitude prise par ce gouvernement, qui a une vraie difficulté à dialoguer avec les associations d'élus, et en l'occurrence avec l'Association des Départements de France.

L'ADF s'est saisie du sujet, et a obtenu que 80 M€ pour l'ensemble du pays soient dégagés sur ce retour au service rendu à destination des publics qui ont véritablement été mobilisés pendant la période du confinement.

De la même manière, le secteur de tous ceux qui accompagnent les personnes en situation de handicap a été touché par cette crise sanitaire, et il semble absolument nécessaire d'accompagner également les équipes de ce secteur. C'est une forme de reconnaissance vis-à-vis de personnes qui ont été, beaucoup plus que nous, en difficulté.

C'est la même démarche en direction, bien sûr, des assistants familiaux, qui se sont retrouvés à devoir faire la classe à la maison sans avoir été formés, et sans avoir le matériel adapté. Eux aussi étaient en première ligne, et il est évident qu'il faudrait faire un geste. Il est ainsi proposé d'indemniser les assistants et assistantes familiales par le biais d'une indemnité exceptionnelle de 225 € par enfant sur la période du confinement. 685 enfants ont été accueillis sur la période par 305 assistants et assistantes familiales mobilisant sur cette base un volume de 155 000 €. Un rapport spécifique sera présenté à la Session

du 23 novembre. Il présentera les modalités spécifiques d'attribution de l'indemnité.

M. le Président :

Je pense que d'autres délibérations viendront.

Pour les assistants familiaux, l'aide est de 225 € par enfant.

Cela correspond au surcoût de dépenses, de temps passé et d'investissement, puisque ces enfants n'allaient plus à l'école, qu'ils étaient restés chez leurs familles d'accueil.

Cela me paraît important de marquer tout cela. C'est au travers d'une prime de 225 € que nous verserons pour chacun des enfants chez les assistants familiaux.

Le deuxième problème que nous réglons ici est la situation des associations d'aide à domicile, pour lesquels l'Etat a décidé de payer 50 % d'une prime basée sur 1 000 €, mais qui se calcule au *pro rata temporis* du travail effectué. La proposition que nous faisons aussi est d'aller sur 50 %.

A la prochaine Session, il y aura une délibération dans laquelle nous prendrons la décision d'accorder 50 % sur la base de 1 000 € aux personnes travaillant dans nos établissements médico-sociaux. Nous attendons un peu, car nous espérons que l'Etat suivra, et donnera les 50 % complémentaires. Beaucoup d'autres Départements agissent de la sorte, en souhaitant que l'Etat prenne sa place.

Certains départements, au niveau de la région notamment, ont payé très tôt les primes. L'Yonne par exemple avait payé une prime sur la base de 300 € ; le Doubs, sur la base de 1 000 €. Les autres attendaient. J'ai réuni les présidents d'associations pour discuter avec eux. Nous allons attendre de voir comment cela va évoluer et si l'Etat revient sur sa position de ne rien accorder pour les personnes travaillant dans les établissements médico-sociaux.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 : RESEAU FRANCE SERVICES – CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE

Mme Guérin :

Le Conseil départemental est l'un des partenaires historiques des structures d'accueil permettant un accès mutualisé aux services du public. Nous avons tous en mémoire le réseau d'accueil depuis 2003, puis les évolutions avec, ces dernières années, les Maisons de Service

au Public. L'année dernière, elles ont évolué en fonction de l'élargissement de conventions avec les partenaires (Pôle Emploi, CPAM, MSA, CAF...), avec un objectif de labellisation « France Services » pour aller encore vers plus de proximité en réponse quant à ces services attendus par les populations. La labellisation était fondée sur un certain nombre d'exigences, et notamment en termes d'effectifs et de formations pour ces intervenants, en vue d'apporter un service encore plus professionnel. 16 points d'accueil nivernais bénéficient aujourd'hui du label « France Services ». Celui de Luzy a été inauguré dernièrement par le Secrétaire d'Etat à la Ruralité.

Lors d'une motion en date du 23 septembre 2019, les élus départementaux ont exprimé leur attachement à l'offre de proximité et de qualité qui renforce l'égalité des citoyens devant les formalités administratives et souhaité que la coordination soit réellement garantie.

Dans cet esprit et au vu des éléments de contexte rappelés ci-dessus, il vous est proposé de conclure avec la Fédération des centres sociaux en sa qualité de tête de réseau « France Services » une convention spécifique permettant d'intégrer les objectifs de la collectivité en matière d'accessibilité aux services dans le cadre de la mission de coordination exercée par la Fédération.

Afin de conduire les actions relevant de la mise en œuvre des axes d'intervention autour de ce dispositif, la Fédération pourrait bénéficier d'une aide annuelle spécifique de 15 000 €.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Quelques précisions. Nous adresserons un courrier à la Fédération des centres sociaux pour attirer son attention sur l'intérêt des comités de pilotage de ces Maisons France Services, de façon à vérifier que le service que l'on nous promet est bien rendu. J'insisterai dans ce courrier sur la participation citoyenne, pour que l'on ait les observations des habitants à qui cela s'adresse. Je rappellerais aussi à Mme la Préfète que le nombre est encore insuffisant par rapport aux besoins de la Nièvre. Nous sommes à 16, mais il y a encore des endroits où il n'y a pas de maisons de service. Je pense par exemple à Imphy, à Lucenay. Il y a donc encore des dossiers de Maisons France Services à monter et à faire mobiliser. Il faut que l'on soit en soutien des communautés de communes qui ont ce besoin.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES NIVERNAISES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMISSION DE

VOIRIE DEPOSEES PAR SFR DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

M. Herteloup :

Depuis plusieurs années, l'assemblée départementale s'est engagée dans le déploiement du Très Haut Débit. En lien avec la convention engageante et opposable de déploiement d'un réseau FTTH signée par le syndicat mixte Nièvre Numérique et la société SFR et afin de favoriser la finalisation de l'ensemble des raccordements à la fibre optique sur notre territoire, d'ici 2022.

A ce titre, et dans le respect de la réglementation relative à la gestion du domaine public routier, les communes doivent instruire les demandes de permissions de voirie déposées par la société SFR.

Afin de favoriser l'avancée de ce projet, le Département de la Nièvre propose d'accompagner les communes nivernaises qui le souhaitent dans l'instruction des demandes de permission de voirie, en mobilisant les services départementaux.

La présente convention a donc pour objet de définir et d'organiser les modalités d'intervention du Département et des communes pour l'instruction des demandes de permission de voirie sur le domaine public routier communal déposé par la société SFR.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de partenariat avec les communes nivernaises pour l'accompagnement des demandes de permission de voirie, déposées par la société SFR, dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit,
- d'approuver les termes de la convention pour l'accompagnement à l'instruction des demandes de permission de voirie, déposées par la société SFR, dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

M. le Président :

Ce n'est pas forcément anodin. Si effectivement on veut vraiment avoir la fibre en 2023, il va falloir que l'on soit très proactifs, et que tous les maires, les communautés de communes soient très proactifs ; sinon, cela ne fonctionne pas. A Decize, nous avons 6 mois de retard dans l'implantation du shelter, car l'architecte des bâtiments de France n'est pas d'accord sur les propositions faites pour l'installation. On peut supposer qu'il y aura des obstacles mis à l'installation de la fibre, parce qu'on ne va pas être en capacité de répondre assez vite à toutes les demandes qui seront faites.

J'avais prévu de faire une tournée des communautés de communes pour parler de la contractualisation. Je pense que l'on parlera aussi du déploiement de la fibre, et qu'il n'est pas impossible que nous venions avec des personnes de SFR pour mettre les professionnels de SFR en contact avec les communautés de communes et les mairies, car le déploiement de la fibre dépend aussi de notre capacité à les aider et à

résoudre et à faire avancer tous les problèmes techniques et administratifs qui vont s'opposer au déploiement de la fibre. La vitesse de déploiement de la fibre va dépendre de notre capacité à répondre aux questions administratives que va poser SFR.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 : PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN – MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2020-2035

Mme Guérin :

Au cours de la session du 17 février 2020 le conseil départemental a validé le projet de Charte 2020-2035 du Parc Naturel Régional du Morvan dans le cadre de la procédure de renouvellement du Parc.

Le Conseil départemental et le Parc partagent la même ambition d'un développement durable et d'un territoire adapté au changement climatique.

La convention a pour objet de définir les objectifs et les modalités de coopération entre les signataires. Elle s'appuie sur la recherche de cohérence des politiques territoriales menées par le Conseil départemental de la Nièvre et le Parc. Elle vise à renforcer l'action publique de ce dernier, en adéquation avec les objectifs de sa Charte 2020-2035. Elle promeut un projet de développement harmonieux de ce territoire de l'Est de la Nièvre. Pour ce faire, les parties prenantes s'entendent pour mobiliser des moyens humains et financiers de manière coordonnée pour la mise en œuvre de programmes opérationnels annuels d'actions répondant aux objectifs de la convention dans la limite de leurs moyens techniques et financiers. Elle définit, pour les années 2020-2021, les priorités du partenariat entre le Parc et le Conseil départemental autour de 5 axes d'interventions qui sont :

Axe 1 : Garantir et partager l'ambition de préservation des patrimoines naturels et paysagers et de la biodiversité dans un contexte de changement climatique.

Axe 2 : Développer un modèle agricole et forestier résilient et à forte valeur ajoutée locale.

Axe 3 : Faire du Parc naturel régional une destination d'écotourisme et d'itinérance d'excellence.

Axe 4 : Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et engager la transition énergétique.

Axe 5 : Faire de la culture et du patrimoine des outils de médiation et de créativité.

Le Département, en tant que membre du syndicat mixte, dispose de représentants au sein des instances décisionnelles. Selon les statuts de la nouvelle Charte, cette représentation est déterminée comme suit : -

au Comité Syndical (art.10-1.2) : le Président ou son représentant, membre de droit et les Conseillers départementaux des cantons dont tout ou partie des communes sont membres du Syndicat. - au Bureau (art.10-2.1.1.1.) : le Président ou son représentant, membre de droit et trois conseillers départementaux pour le Département de la Nièvre.

Il est proposé que Blandine Delaporte, Vice-Présidente au développement durable, environnement et dialogue citoyen, soit désignée représentante pour siéger au Comité Syndical et au Bureau à défaut du Président.

Il est proposé que Jocelyne Guérin, Patrice Joly et Fabien Bazin soient les 3 conseillers départementaux représentant la Nièvre au sein du Bureau au côté du Président ou de sa représentante Blandine Delaporte.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

Mme de Mauraige :

Pas sur la représentation du Conseil départemental, mais il est dommage que l'on ne retrouve pas un partenariat affiché avec le monde agricole dans cette Charte.

M. le Président :

Il me semble que les problématiques agricoles sont présentes au Parc, mais je vais donner la parole à Patrice Joly.

M. Joly :

Vous faites référence à quels développements de la Charte ?

Mme de Mauraige :

C'est un peu sur l'ensemble de la Charte ; on n'a pas l'impression que le monde agricole est vraiment associé.

M. Joly :

Les commissions Agriculture et Forêt sont particulièrement dynamiques au Parc. Elles comprennent des représentants des élus et des représentants professionnels. Sur les questions agricoles concernant le Parc, par rapport aux problématiques agricoles, on est plutôt sur les marges. L'agriculture, cela dépend de la politique agricole commune, des orientations de l'Europe et des déclinaisons nationales. Après, on peut tirer parti des caractéristiques du territoire, de sa géographie et des ressources locales pour développer des activités complémentaires, et notamment accompagner les agriculteurs dans des systèmes de production qui soient en rapport avec des enjeux environnementaux, et avec, en contrepartie, des financements. Par exemple, avec les mesures agroenvironnementales, l'enjeu était, sur l'adaptation des techniques agricoles et des systèmes de production à ces enjeux, nous avons réussi à l'échelle du Parc, par rapport à la période précédente, à multiplier par trois les volumes globaux.

Il se trouve que, compte tenu des problèmes économiques et des crises successives que nous avons eues au cours de ces dernières années, les agriculteurs ont été plutôt d'accord d'entrer dans ces contractualisations, et de bénéficier en contrepartie d'un certain nombre d'adaptations des systèmes de production des aides complémentaires. C'est le premier volet. Ce travail se fait, à tel point qu'il y a eu tellement de demandes que l'enveloppe n'a pas été suffisante, et que cela a créé un peu de frustration, pour tout dire.

Deuxième élément. C'est d'essayer de développer des productions nouvelles, en rapport avec le territoire. Il y a eu une production un peu emblématique. Les jambons du Morvan étaient très peu produits à partir de cochons du Morvan. Il aurait été un peu compliqué de continuer à appeler cela « Jambons du Morvan » simplement en s'appuyant sur les savoir-faire, mais pas sur le porc. Il y a donc une filière qui est en train de se développer ; c'est assez compliqué, d'ailleurs, parce qu'il a fallu trouver des techniciens pour accompagner cette démarche, qui a un peu plus de deux ans. L'organisation agricole sur notre territoire n'avait plus cela, car il n'y en avait pas besoin ; on était sur d'autres types de productions plus spécialisés.

Après, c'est la valorisation de toutes les productions existantes, qu'il s'agisse du miel, etc. C'est un secteur où les producteurs ne s'en sortent pas trop mal, compte tenu des caractéristiques du territoire.

Voilà quelques exemples de ce que peut faire le Parc, dans ce qui est l'espace qui lui reste, parce que l'essentiel est lié à la politique agricole commune, à la question de l'organisation des filières, aux enjeux qui dépassent le territoire : crises sanitaires, crises géopolitiques, qui font qu'un marché est ouvert, et que peu de temps après il est fermé. Les cours, par exemple, du broutard au printemps s'étaient plutôt tenus ; on n'était pas sur des cours exceptionnels d'il y a quelques années, mais en tout cas, et tout simplement pour une raison : c'est que le marché israélien s'était ouvert, et il s'est fermé au mois de juillet, et donc d'un seul coup les cours ont perdu 6 ou 7 %. Et cela, le Parc n'y peut rien.

Le Parc a toujours été perçu d'une certaine manière comme un peu l'empêcheur de tourner en rond par rapport à certains modes de production agricole, mais ce n'était qu'anticiper la situation dans laquelle on est aujourd'hui, et cet aspect-là est un peu derrière nous. La question du dialogue s'est, au cours de ces dernières années, assez nettement améliorée. Même si c'est un vrai sujet. La territorialisation des approches agricoles est fondamentale à l'échelle locale, à l'échelle départementale, et à l'échelle régionale, notamment, pour ne pas rester que sur des enjeux macros, mais être vraiment dans le micro, et être en rapport avec les caractéristiques de chacune des exploitations.

Mme de Mauraige :

Merci pour ces explications. Y a-t-il une réflexion menée sur le devenir des sapins ? Avec ces maladies, tout le massif du Morvan va être impacté ?

M. Joly :

Il y a deux types de sapins, le sapin de Noël et les résineux, et en particulier le Douglas.

Sur les sapins de Noël, du niveau du Parc et de la principale intercommunalité concernée, qui est celle de Morvan Sommets et Grands Lacs, depuis un certain nombre d'années, il y a un travail pour améliorer là aussi les modalités de production. Si l'on revient à 15 ans en arrière, il y avait l'utilisation de produits phytosanitaires en proportions importantes. Petit à petit, il y a eu un travail qui a été fait, un accompagnement pour réduire cette utilisation de produits sanitaires à tel point qu'à échéance de trois ans les producteurs seront pratiquement tous passés en bio. Sur 15 km autour des Settons, c'est une activité majeure. La première production sur cette zone, c'est le sapin de Noël. On était il y a 5 ans à plus de 35 M€ de chiffre d'affaires, avant le tourisme qui était d'une trentaine, et bien en dessous de la principale activité agricole qui était l'élevage bovin allaitant qui était autour de 12 M€. En revanche, en termes d'emploi, c'était nettement plus le tourisme.

Compte tenu de l'impact économique que cela représente, du nombre d'emplois (130 emplois dans tous les domaines de la filière, de la production à la commercialisation), ils travaillent aujourd'hui sur l'organisation de groupements d'achats, de groupements de négociation avec les grandes surfaces. Il y a un gros producteur qui s'appelle Laudet, et les autres sont sur des volumes nettement inférieurs.

Aujourd'hui, la sécheresse a fait beaucoup de mal à l'épicéa, et elle abime beaucoup les forêts de chênes et de hêtres. Aujourd'hui, on a une répartition feuillus et résineux qu'il faudrait maintenir, puisque l'on a une répartition moitié agricole et moitié forêt dans le Morvan, et dans la forêt, moitié feuillus, et moitié résineux. Le Douglas est aujourd'hui la principale essence en matière de résineux, et ce n'est pas jusqu'à maintenant celle qui souffre le plus. Néanmoins, compte tenu de la situation climatique, le vrai sujet est de continuer à diversifier les essences. Or, c'est celui qui a la meilleure rentabilité aujourd'hui, mais dans 50 ans qu'en sera-t-il ? On n'en sait rien. La précaution était plutôt de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, à la fois par rapport à des perspectives économiques, mais également par rapport à la résonance qu'a l'activité forestière et donc le type d'essences sur l'attractivité du territoire, à la fois pour y habiter et pour les touristes également, parce que l'on change un paysage en changeant les essences forestières.

Le Parc est donc vigilant là-dessus. Le seul problème qu'il y a, c'est qu'il n'a aucun pouvoir réglementaire sur, notamment en matière d'exploitation, les coupes rases. Elles changent le paysage, et souvent on replante du résineux prioritairement. A travers des chartes forestières, le Parc est sur des négociations avec les professionnels, avec le Centre Régional de la Propriété Forestière, pour leur présenter l'éventail des possibilités en matière d'essences.

Excusez-moi, j'ai été un peu long, mais c'est un vrai sujet important de notre territoire.

M. le Président :

Nous allons signer la charte avec le Président, à la fin de notre Session.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous ai distribué un diagnostic de la production et de la distribution et de la consommation des produits bio locaux dans le département de la Nièvre. Ce travail a été réalisé par le GABNI. Il donne un état des lieux sur le bio. Il n'est pas accessible à tout le monde sur le département, et c'est un peu regrettable. L'idée est d'avoir une réflexion pour voir comment on peut aider à diffuser le bio de façon à le populariser. Il y a des endroits entiers du département où il n'y a pas d'accessibilité au bio. C'est le début d'une réflexion, et le début d'un travail. On a là un état des lieux de la situation du bio aujourd'hui. Je vous ai fait remettre cela, car, ayant participé à la réunion, j'ai trouvé que c'était suffisamment intéressant pour que vous puissiez tous en prendre connaissance.

Suspendue à 12 h 09, la séance reprend à 14 h 02.

M. le Président :

Nous allons reprendre nos débats.

Daniel Barbier donne pouvoir à Nathalie Forest.

Jocelyne Guérin donne pouvoir à Alain Lassus.

Jacques Legrain donne pouvoir à Fabienne Grandcler.

RAPPORT N° 12 : RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE RELATIF AU CONTRÔLE DE LA GESTION DU DEPARTEMENT SUR LES EXERCICES 2012 ET SUIVANTS

M. le Président :

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle de la gestion du Département de Nièvre comme elle le fait régulièrement pour l'ensemble des collectivités locales.

Ce contrôle a porté sur les comptes et la gestion du Département de la Nièvre concernant les exercices 2012 jusqu'à la date de clôture de l'instruction.

Pour rappel, la Chambre Régionale des Comptes m'a informé de l'ouverture du contrôle par courrier en date du 10 avril 2018, tout comme Patrice Joly.

L'examen a particulièrement porté, dans le cadre des travaux communs des juridictions financières, sur la protection de l'enfance tout en portant également sur certains aspects de la gestion et notamment la situation financière, les ressources humaines, domaines assez systématiques contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes.

Vous avez sans nul doute comme moi lu attentivement les près de 200 pages du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, tout comme le rapport de présentation.

Je ne vais donc pas vous en faire la lecture, mais je vais m'arrêter sur quelques points qui me semblent essentiels.

Premières compétences du Département, les solidarités ont été analysées finement par la Chambre. Comme j'en ai parlé en préambule à nos travaux, nous avons du retard sur les mises à jour de nos schémas, donc de nos stratégies. Je l'avais également noté, et c'est pourquoi les travaux ont été engagés avant même que la Chambre ne nous le recommande formellement. Cependant, comme vous vous en doutez, cela prend du temps.

Il en va de même pour les outils spécifiques à la protection de l'enfance, que cela soit l'observatoire, le projet pour l'enfant ou encore la commission d'examen de la situation du statut des enfants confiés (CESSEC). Beaucoup a été fait depuis trois ans sur ces sujets, en s'appuyant sur ce qui était en place. Beaucoup reste toutefois à faire, car notre département est fortement impacté par ces problématiques, ce que la Chambre a légitimement relevé. Il s'agit effectivement d'un chantier de longue haleine qu'il nous faudra poursuivre, voire amplifier, car l'enfance en danger est un sujet des plus importants, et vous avez pu remarquer à quel point nous nous en préoccupions.

Concernant les ressources humaines, au-delà des deux recommandations, le travail de maîtrise engagé porte ses fruits, même si nous pouvons regretter que des mesures prises au niveau national viennent en réduire les effets. Il est facile pour l'Etat de pointer du doigt des collectivités devant réduire leur masse salariale, et dans le même temps de modifier des dispositions statutaires induisant des hausses de cette même masse salariale ; dispositions que je trouve néanmoins, pour autant, utiles et nécessaires, notamment pour les agents les moins bien rémunérés.

A ce titre, nous pouvons nous féliciter d'avoir injecté plus de 500 000 € pour passer au RIFSEEP, et d'être capables de reconnaître le travail supplémentaire fait par les assistants familiaux pendant le confinement en dégageant une enveloppe de 150 000 €.

Mais, pour cela, encore faut-il être en capacité de dégager des marges de manœuvre financières. Nous avons réussi à le faire depuis plusieurs années. La Chambre note factuellement que la sincérité et la fiabilité des comptes du Département ne sont pas remises en cause par l'analyse qu'elle a conduite. Ce commentaire s'apparente à un quitus de la gestion financière saine de la collectivité.

L'analyse de la situation financière de notre collectivité ne peut se faire indépendamment des choix politiques que nous portons en les contextualisant, car les budgets successifs qui conduisent à la situation financière actuelle du Département ne sont pas des fins en soi, mais bien des outils d'appui aux politiques publiques que nous souhaitons mener.

Le contexte de travail pour notre collectivité, et il en va de même pour la très grande majorité des collectivités locales, n'a cessé de se complexifier du fait de l'augmentation des incertitudes depuis plusieurs années portant notamment sur l'anticipation des recettes à venir.

Le Département est, par ailleurs, plus que jamais toujours l'échelon de la solidarité et la collectivité de « dernier recours », et notamment pour les plus démunis d'entre nous.

L'augmentation des dépenses d'intervention, qu'elles soient à l'intention des personnes handicapées, des personnes âgées, pour l'habitat, pour les enfants placés (au nombre desquels les mineurs non accompagnés), ou au bénéfice de nos partenaires associatifs, est là pour le démontrer.

Malgré cela, nous avons persisté dans le respect des engagements que nous nous sommes fixés :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement, même si cet objectif est chaque année plus difficile à tenir face aux mesures unilatérales prises par l'État. Sur la période 2015-2019, la croissance moyenne des dépenses de fonctionnement est de 1,2 % par an, alors qu'il a fallu absorber des hausses moyennes de 1,4 % du RSA, de 1,9 % de l'APA, de 2,0 % de la PCH,
- désendettement : l'encours de la dette a baissé depuis son point haut en 2017 de 2,6 %, passant de 229,7 M€ à 223,8 M€. Corrélativement, la capacité de désendettement est passée de 13,7 années à 8,0 années. Lors des exercices 2018 et 2019, nous avons moins emprunté que remboursé et le taux de financement des investissements par l'emprunt est passé de 70 % en 2017 à 52 % aujourd'hui,
- pas de recours au levier fiscal : les taux fixés par le Département n'ont pas augmenté depuis 2016,
- soutien aux partenaires : le Département a maintenu son soutien au monde associatif et aux partenaires, malgré des périodes difficiles, en développant le dialogue de gestion,
- innovation et participation citoyennes : mutuelle santé, budget participatif, conseil des citoyens en transition, stratégie départementale d'adaptation aux changements climatiques, conseil départemental des jeunes, revenu de base, territoire zéro chômeur de longue durée, et la liste n'est pas exhaustive.

Mais cela, c'était avant la crise sanitaire.

Chacun constate que les règles d'hier édictées par des considérations budgétaires sont pour le moment du moins mises de côté afin que la puissance publique soit là pour accompagner nos concitoyens en ces moments si difficiles. La puissance publique est de nouveau perçue pour ce qu'elle est, et je m'en réjouis.

Pour conclure cette présentation, je pense que l'analyse de la Chambre aurait mérité d'intégrer la problématique de la solidarité nationale pour accompagner des territoires et des populations à l'image de la Nièvre. Notamment, la référence à la population utilisée massivement pour établir les dotations et aides aux territoires est non seulement obsolète, mais, de surcroît, ses effets cumulés depuis plus d'un demi-siècle ont créé un gouffre que le système actuel n'est pas en capacité de combler.

De plus, dans le champ des solidarités, un grand nombre de dispositifs sont conçus et validés au niveau national, laissant peu d'espace à l'action locale quand bien même ils pèsent très fortement sur les dépenses de fonctionnement avec des taux de compensation qui ne cessent de s'éroder.

Je vous propose maintenant, après cette ouverture, de débattre de ce rapport avant que nous ne prenions acte de sa communication à l'assemblée.

Je vous écoute.

Mme Boirin :

Quatre points sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Elle commence par planter le décor, avec la démographie et l'économie : ensuite, les constats en ce qui concerne la gestion du Département, avec le personnel, les investissements et l'endettement.

En ce qui concerne la démographie et l'économie, la Chambre Régionale des Comptes indique que la Nièvre a connu la plus forte baisse démographique de tous les départements français entre 2011 et 2016 ; avec une population âgée (+ de 30 % de la population) et un nombre de jeunes très en deçà de la moyenne de la population française. Nous sommes à moins de 20 % de personnes qui ont moins de 20 ans.

Au plan économique, ce rapport note que nous sommes un département pauvre, mais nous le savions, avec une part de bénéficiaires de l'AAH et d'enfants placés plus importante qu'au plan national.

Et surtout, une part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés très forte, de 28,2 % en 2015, soit le 74^{ème} rang des départements.

Vous avez fait le choix de politiques dans la continuité, et il semble que ce choix ne fasse qu'augmenter la baisse démographique et les difficultés économiques.

Pourquoi ?

La Chambre Régionale des Comptes vous rappelle à l'ordre sur plusieurs points.

D'abord en ce qui concerne le personnel, elle indique que la collectivité ne maîtrise pas ses charges à ce niveau. Il y a eu une augmentation des personnels de 15 % entre 2012 et 2018. A elles seules, les rémunérations des assistants familiaux augmentent de 34 %.

En outre, la Chambre Régionale des Comptes note de nombreuses irrégularités : une durée annuelle du travail inférieure à la durée légale (25 jours de congés normalement ; 32 jours dans la Nièvre), des autorisations d'absence sur travail non décomptées des jours de travail (exemple : la Journée du Président), des autorisations d'absence pour un nombre particulièrement élevé d'occasions, qui ne sont pas prévues par la législation au niveau national, ni par la convention collective (exemple : des autorisations d'absence pour des déménagements, des mariages de frère ou de sœur), des primes sans fondements juridiques (primes d'encadrement de stagiaires, primes Conseil départemental), des prestations d'action sociale qui ne sont pas prévues non plus par la législation, telles que les frais de garde.

Le rapport indique également que la collectivité privilégie les placements d'enfants plutôt que les assistances éducatives en milieu ouvert, ce qui a un coût très élevé.

Je pense c'est une armée mexicaine. Pourquoi ?

La Cour note, entre 2012 et 2017, que les effectifs de catégorie C baissent de 7 %, alors que les catégories A sont en hausse de 4 %.

Il est noté également qu'il y a une baisse des effectifs, certes, mais compensée par une hausse importante des apprentis et des emplois d'avenir. Cela peut être un effet positif de formation, mais on a l'impression qu'avec le même nombre de personnels on a des personnes qui sont moins qualifiées et que l'on paie moins, et cela a un petit côté désagréable.

En ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, il y a également les particularités de ce département. Nous avons effectivement une longue tradition de nourrices, qui remonte à plusieurs siècles, mais tout de même. La particularité, note la Chambre Régionale des Comptes, c'est que le nombre de placements directs progresse de 7 % dans le département de la Nièvre sur la période considérée, entre 2012 et 2018, alors qu'il diminue de 6 % au plan national. Quand on sait le coût d'un placement, on a effectivement un écart très important.

Il est noté que la Nièvre privilégie à tout prix les placements en familles d'accueil : cela représente 78 % des placements. Alors que c'est 47 % au niveau national, lorsqu'il y a une mesure concernant une famille.

On place le curseur très bas pour les placements, et on fait vivre les assistants familiaux et on fait vivre un certain nombre de catégories dans la Nièvre avec ces placements, qui ne sont peut-être pas toujours

justifiés, alors qu'une mesure d'action éducative en milieu ouvert pourrait suppléer à ces placements, et on pourrait faire autrement, dans la mesure où la plupart des Départements français fonctionnent sans des placements aussi radicaux et aussi rapides, et qu'il est possible de faire des économies à ce niveau.

La Chambre Régionale des Comptes note enfin que, pour les mineurs non accompagnés, le Département ne fournit que des données parcellaires relatives au coût de la prise en charge.

Je vous avais interrogé la dernière fois, car il semble que les mineurs non accompagnés soient désormais placés dans des hôtels, et vous m'aviez répondu que le coût était de 20 € par chambre. Or, j'ai pu vérifier, à travers les établissements que je connais et qui accueillent des mineurs non accompagnés, que le Département paie le prix normal de la chambre. Ce qui fait que certains hôtels qui sont en difficultés économiques trouvent là une manne financière très importante pour maintenir leur activité. Vous allez me dire qu'il est bien qu'ils maintiennent leur activité, mais j'aimerais bien que l'on me dise la vérité sur les mineurs non accompagnés, et que l'on ne dise pas n'importe quoi, la Cour notant elle-même que le Département ne fournit que des données parcellaires relatives au coût de la prise en charge.

Troisième point, les investissements.

La Chambre Régionale des Comptes note une réduction très sensible de ces investissements. L'effort d'investissement est sensiblement moins soutenu que ce qui peut être observé dans les départements de la même strate démographique. L'écart par rapport à la moyenne de la strate se creuse entre 2012 et 2017. Les dépenses d'investissement consacrées à la voirie départementale ont baissé de 39 % entre 2012 et 2017.

Alors, certes, certains crédits alloués à la voirie vont dans les crédits d'équipement. Il est noté que l'entretien et la rénovation du réseau départemental mobilisent 47 % des crédits d'équipement. Ce qui semble aller à votre crédit, puisque ce n'est pas compté dans les investissements ; c'est compté dans les crédits d'équipement. Mais, en même temps, la Chambre Régionale des Comptes note que les dépenses d'équipement annuelles du Département ont baissé de 24 % entre 2012 et 2018, de 37 M€ à 28 M€. Dans tous les cas, nous sommes, en ce qui concerne la voirie départementale, dans une situation catastrophique, et c'est le parent pauvre de la politique départementale.

En ce qui concerne l'endettement,

La Chambre Régionale des Comptes note que l'encours progresse de 16 % entre 2012 et 2018. La capacité de désendettement est passée de 6,4 années à 10,7 années, tous rapports confondus et y compris les budgets annexes.

Elle note également que la politique de refinancement de la dette a été très coûteuse. Je m'explique. Le Département avait des emprunts

initiaux, et au cours de ces emprunts, le Département a choisi de renégocier avec certains établissements bancaires la dette, pour se donner des marges de manœuvre. Or, il s'avère que cela a été une politique à court terme certes bénéfique, puisqu'elle a dégagé des marges de manœuvre, mais également très coûteuse, puisque l'on a augmenté fortement l'encours de la dette en étalant évidemment celui-ci.

Le seul élément positif en ce qui concerne cette dette, c'est que la nôtre est faiblement exposée aux risques, car majoritairement composée de prêts à taux fixes. L'un des contrats de prêt renégocié était à un taux variable ; il a été renégocié pendant le cours de cette mandature, si je me souviens bien, et par conséquent c'est faiblement exposé aux risques.

Mais, elle indique aussi, et c'est problématique, que les investissements futurs vont poser un gros problème de financement, et que ce financement va être problématique compte tenu de trois facteurs : le niveau de la dette, qui est très élevé ; la capacité d'autofinancement, qui a beaucoup baissé ; le fonds de roulement, qui a également beaucoup baissé.

Elle indique également, en ce qui concerne la SAEMS de Magny-Cours que l'encours de la dette a augmenté de 78 % sur la période observée. Si l'on cumule l'ensemble de ces indicateurs, la gestion du personnel, qui coûte beaucoup compte tenu des grosses irrégularités constatées, si l'on constate un investissement faible et des investissements pas toujours justifiés, et un encours de la dette très important, il semble que les indicateurs économiques de ce département sont au plus bas. Même avec une promotion sur les médias nationaux on se demande comment on va pouvoir relever la barre alors que notre population décroît fortement, le plus vite, avec une population sans revenus, avec un taux d'AAH important, un taux de RSA important, mais, face à cela, aucune politique pour envisager la venue de personnes dans la Nièvre, aucune politique incitative, et aucune politique qui donne envie de venir dans la Nièvre aujourd'hui.

C'est un rapport qui fait un peu froid dans le dos, si je puis dire, parce que l'on n'a pas beaucoup de facteurs et d'indicateurs positifs, et pas beaucoup non plus d'espoirs dans l'avenir, si l'on considère ce qui est indiqué dans ce rapport.

M. le Président :

Il me semble intéressant, pour avancer, d'apporter quelques réponses à tout cela.

Il ne vous a pas échappé qu'il y a quelque chose qui s'appelle la loi NOTRe et qui a fait que depuis 2014 le Département n'a plus la compétence économique. Donc depuis 2014, il ne faut pas mettre sur le compte du Département le fait que le département ait des problèmes de développement économique. Cela fait maintenant 6 ans. Il y a d'autres structures qui s'occupent du développement économique, d'autres collectivités. Essayez de faire peser les problématiques sur les

collectivités qui sont responsables. Or, aujourd'hui, les collectivités responsables du développement économique, je vous le rappelle, sont la Région, les communautés de communes et l'Agglomération de Nevers.

On peut regarder l'Agglomération de Nevers et on peut constater que le développement économique sur les 6 ans n'a pas forcément flambé, et que les chiffres ne sont pas meilleurs. Mais c'est bien, au moins, parce que ce n'est pas le Département qui est responsable de tout cela. Je vous rappelle qu'il existe la loi NOTRe qui fait que, maintenant, et depuis 6 ans, le Département n'est pas responsable du développement économique. Certes, il est responsable de l'aménagement du territoire, mais pas complètement ; il l'est sur un certain nombre de choses, et je pense qu'il tient là toute sa place.

Remettez notre rôle là où il est, et arrêtez d'expliquer que le Département serait responsable de l'état économique de la Nièvre, puisque, depuis 6 ans, nous n'en sommes plus responsables. Le responsable essentiel de l'état économique de la Nièvre, c'est l'Etat, très clairement. Regardez les décisions qui sont prises par l'Etat. Mais, en plus, vous le savez. Arrêtez, et arrêtons de mettre cela sur le compte du Département. Que chacun prenne ses responsabilités. Je prends les responsabilités dans les compétences qui relèvent de ce que j'ai à faire, mais je vous supplie de ne pas me donner des compétences que nous n'avons pas. Nos compétences, c'est essentiellement, je vous le rappelle, la solidarité. Or, dans le domaine de la solidarité, malgré toutes les difficultés que nous avons, d'une situation économique du département qui n'est pas très florissante et qui, je viens de vous le dire, n'est pas de notre fait, nous sommes amenés à avoir une hausse des dépenses.

Certains chiffres m'inquiètent : l'augmentation des bénéficiaires du RSA. Mais depuis 6 ans, le Département assume sa compétence sociale et il a fait au mieux. Quand vous me parlez de prérogatives de personnel, il faudrait bien que j'embauche au moins autant de travailleurs sociaux qu'il n'y en a pour faire correctement le travail qui est imposé au Département par la situation économique dans laquelle on a mis le département de la Nièvre. Il faut arrêter de dire que ce sont des conseillers départementaux qui depuis 50 ans mettent la Nièvre dans cet état. Non. Il y a des départements qui sont gérés par d'autres majorités et qui sont dans le même état que la Nièvre. Arrêtons de vouloir spécifiquement expliquer que nous sommes responsables de tout. Nous sommes responsables de ce dont nous sommes responsables. Nos compétences, ce sont la solidarité, les routes. Notre situation financière nécessite que nous revoyions la façon dont nous les entretenons. Ce sont aussi les collèges. Nous n'avons plus la compétence générale. Soyons jugés sur les compétences qui sont les nôtres.

Sur les problèmes particuliers, je regrette moi aussi qu'un certain nombre de retards aient été pris, notamment dans l'élaboration de nos schémas, mais c'était compliqué. Vous avez peut-être l'impression que nous avons trop de personnels, mais nous avons essayé

d'expliquer que nous n'avions pas suffisamment de personnels pour faire tous ces schémas. Maintenant, ils avancent.

Vous me parlez des placements. Je vous rappelle que les placements et les actions éducatives en milieu ouvert, ce n'est pas le Département qui les décide, mais ce sont les juges qui placent les enfants. Nous récupérons les enfants qui sont placés par le juge, même si, de temps en temps, il y a des placements à la demande de la famille. Nous avons simplement à prendre en charge les enfants qui sont placés chez nous par le juge. Je m'interroge sur le nombre de placements, et je pense qu'il faut qu'on y travaille, et que l'on regarde le mode de fonctionnement d'un certain nombre de nos services. Nous essayons de mettre les structures pour essayer de régler ce problème. Mais je vous rappelle que l'essentiel des placements et des mesures de suivi sont prises par le juge, et que nous sommes simplement chargés de les appliquer. Nous ne sommes pas décisionnaires sur la majorité de ces politiques.

Sur le problème de l'endettement du Département, effectivement, il y a un endettement qui s'est creusé au fil des années. Je pense qu'à un certain moment il était nécessaire de réagir, et je pense que nous l'avons fait. Regardez les chiffres jusqu'au bout, et vous constaterez qu'aujourd'hui, par rapport à nos derniers chiffres, ce n'est plus 10 années, mais c'est 8 années, et qu'avec 8 années, nous sommes quasiment retombés dans la norme des départements. Il y a les chiffres de la Chambre Régionale des Comptes, mais je vous ai donné la situation du Département aujourd'hui ; grâce à trois années consécutives de désendettement, c'est quasiment presque 10 M€ en moins en encours de dette, et c'est aujourd'hui une capacité d'endettement sur 8 ans au lieu de 13, puis 10. Si l'on veut regarder une situation, regardons les chiffres du jour. Les chiffres d'aujourd'hui traduisent un effort qui a été fait progressivement pour réduire notre endettement et augmenter notre capacité d'endettement.

J'ai quand même une problématique sur la façon dont vous voyez les choses, car je pense que très logiquement il n'y aura pas de capacité à investir plus sans augmenter notre dette. C'est assez mécanique. Le fait de dire qu'il faut réduire en fonctionnement, on pourrait s'arranger pour qu'il y ait 10 % de personnel en moins, proposer à la Sodexo de faire des repas dans les collèges, en se séparant de 60 personnes, mais en termes de fonctionnement cela ne changerait pas grand-chose, par contre certains seraient contents de voir baisser le nombre de fonctionnaires, ou alors de nous voir ne plus appliquer certaines politiques. Si vous pensez qu'il faut faire cela, vous serez peut-être libre de le faire dans un certain temps, mais pour le moment, cela ne me paraît pas forcément évident.

Je dis qu'il y a forcément un équilibre entre l'investissement que nous allons faire et la capacité d'endettement que nous allons nous donner. Soit on fait de la dette et nous allons investir plus, soit on fait moins de dette et on investit moins. Je ne connais pas d'autres solutions. Si, il y en a une autre ; c'est d'augmenter les impôts. Je n'ai jamais souhaité le faire ; on ne l'a pas fait, et depuis 4 ans il n'y a pas

d'augmentation des impôts. Autrement, je ne connais pas d'autres solutions.

Le choix qui a été fait, c'est de diminuer tranquillement l'endettement, sans forcément le brusquer, en sachant d'ailleurs qu'en 2021 un certain nombre de chantiers vont partir, des chantiers qui sont décidés depuis longtemps, représentant des investissements importants. Soit on va diminuer l'investissement, et on va pouvoir réduire notre endettement ; soit on va augmenter nos investissements, et forcément on va augmenter notre endettement. Je ne connais pas de miracle qui permette de faire autrement.

Je ne comprends pas trop votre discours entre les problèmes de l'endettement et les problèmes de l'investissement. Il y a effectivement une corrélation entre les deux, mais il faut bien accepter que, pour augmenter l'un, il faille augmenter l'autre aussi. On peut diminuer les deux et augmenter les deux, mais on ne peut augmenter l'investissement en diminuant l'endettement.

Voilà ce qui est fait. Ce sont des choix, et je les assume. Ce sont des corrections qui se sont faites petit à petit. On en est à ce stade. Aujourd'hui on est à 8 années pour réduire notre endettement. On vient de réduire de 10 M€ l'encours de la dette. On a stabilisé d'autres dépenses de fonctionnement. Nous avons fait le choix de garder en gestion interne un certain nombre de fonctions que l'on pourrait effectivement externaliser, mais ce n'est pas notre choix, car nous considérons que, sur des choses importantes (comme l'alimentation de nos collégiens), il est important que nous ayons la main. Le jour où nous prendrions la Sodexo, nous aurions du mal à essayer de leur demander de faire de la viande locale, et à mettre du bio dans les assiettes. Nous perdrons la main sur un certain nombre de choses qui me semblent importantes. Il faut faire des choix.

Par rapport aux ressources humaines, je regarde ce que je dis la Chambre Régionale des Comptes, et je ne lui donne pas tort. Sauf que je dis qu'il ne faut rien entreprendre sans commencer par le dialogue social. Nous sortons d'une année et demie de dialogue social compliqué, qu'un certain nombre d'entre vous ont partagé, qui s'appelle la mise en place du RIFSEEP. Cela a été extrêmement compliqué. Cela aurait pu être extrêmement coûteux pour le Département ; nous nous en sommes pas trop mal tirés. Nous avons fini le RIFSEEP. Maintenant, on peut entrer dans une autre phase du dialogue social, qui consiste à regarder ces problèmes d'horaires, de primes. Il faudra très probablement revenir sur tout cela, mais pas brutalement. Je n'ai pas cette pratique-là. Je ne vais pas dire demain « retour au taux horaire normal, suppression de cette prime, etc. ». Je risquerais une période de contestation, peut-être de grève, dans une période sanitaire dans laquelle ce ne serait pas forcément génial. Je n'ai aucune envie aujourd'hui d'ajouter aux problématiques sanitaires que vivent tous les agents du Département une problématique qui serait celle de regarder si je ne pourrais pas en profiter pour leur diminuer leurs horaires. Au Comité technique, j'ai prévenu qu'il allait

falloir revoir ces problématiques. Je leur ai dit, mais je leur ai dit qu'il y avait un temps pour tout.

Il faudra se mettre en conformité avec les dispositions de la loi, mais la loi signale qu'il y a des délais pour cela. Il faut entamer le dialogue social avec les organisations syndicales pour revenir à des pratiques sur le temps de travail et sur les primes qui sont compatibles avec ce que l'on nous demande de faire.

Mme Boirin :

Sur le personnel, je suis d'accord avec vous. Supprimer ce qui a été donné, c'est compliqué, et il faut entrer dans le dialogue social.

La Chambre Régionale des Comptes note un point qui est quand même problématique ; c'est que tous les personnels ne pointent pas. Certains personnels donnent des relevés d'heures, mais les relevés d'heures ne sont pas toujours ceux qui sont effectués. Déjà là, sans même supprimer quoi que ce soit aux personnels, je pense qu'il est possible de contrôler un peu plus les heures effectuées que sur simple déclaration d'un chef de service qui a peut-être des accointances avec un tel ou un tel. Je pense que là, c'est possible de contrôler, et d'éliminer tout abus.

En ce qui concerne les recrutements, je pense que l'on ne va pas vers un bon système quand on privilégie le personnel d'encadrement et que l'on diminue les catégories C. Il est quand même ahurissant que l'on diminue les personnels qui pourraient être sur le réseau routier et qui pourraient être sur des problèmes techniques, et qu'en revanche on augmente les catégories A. On voit bien qu'à chaque délibération on recrute plus de personnels d'encadrement ou de chargés de communication. En plus, on va rentrer dans une période électorale ; donc cela ne va pas baisser. C'est vraiment problématique, au niveau du personnel, de faire ainsi. On n'est pas obligé de sucrer tous les avantages d'un seul coup, et mettre le monde en révolution. Il y a des choses plus simples à faire, et qui peuvent se faire dans la douceur, et que tout le monde comprendra.

M. le Président :

Il faut porter à votre connaissance que, dans la période prise en compte, les infirmières sont passées en catégorie A, et toutes les assistantes sociales sont passées en catégorie A. Cela augmente donc le nombre de catégorie A. Ce n'est pas parce que nous aurions embauché beaucoup d'agents de catégorie A. L'Etat a fait des changements, et a fait passer un certain nombre de nos personnels de catégorie B en catégorie supérieure.

Par ailleurs, je revendique des efforts de modernisation qui nécessitent effectivement dans certains services que l'on embauche des personnes avec une qualification supérieure à celle qui était nécessaire avant.

Je pense notamment à la DSI, où l'ensemble de la DSI a besoin de personnes qui ont des compétences relevant souvent de cette catégorie A. On a des spécificités qui sont en train de se développer dans notre

collectivité, qui font qu'effectivement on n'embauche pas de la même façon qu'il y a 15 ans ou 20 ans. L'Etat lui-même nous demande de faire passer un certain nombre de nos personnels dans une catégorie supérieure.

Sur le pointage, je ne pense pas que les personnes font exprès de me berner, et je fais confiance aux personnes, par définition. Dans la période du Covid, nous avons fait confiance aux personnes sur la capacité à télétravailler du mieux qu'elles le pouvaient, sur la capacité à s'organiser du mieux qu'ils le pouvaient. C'est une période où nous avons quasiment par obligation abandonné tout contrôle. Eh bien, je pense que nous avons eu plutôt de bonnes surprises. Nous avons vu que la majorité des agents du Département se sont mobilisés de façon exceptionnelle. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y en a quelques-uns qui ont dû se planquer et qui ont dû passer trois mois dans une situation quasi équivalente à des vacances. Je n'ai aucun souci là-dessus. Sauf que je parle de bienveillance et de résilience, et j'en ai presque fait un symbole de mon mandat, et que par définition j'ai tendance à être bienveillant. Quand on fait confiance à 100 agents, il y en a sûrement 3 ou 4 qui se planquent et qui essaient de tirer bénéfice de la situation ; on ne l'évitera jamais. Mais l'essentiel, c'est, dès lors qu'il y a une telle capacité de bienveillance et de résilience dans cette collectivité, que l'on soit capable d'absorber les périodes comme celle que nous venons de vivre avec le covid.

Ce que vous me dites est parfaitement vrai, mais je fais presque un atout de me dire que cette collectivité est capable de s'organiser de façon à ce que l'on ne ressente pas ce genre de problématiques. On est tous d'accord ici pour dire que dans n'importe quelle collectivité et dans n'importe quelle entreprise, quand vous prenez 100 personnes qui travaillent, il y a un certain pourcentage de gens qui se planquent et qui essaient d'en tirer tous les bénéfices. Je n'ai pas envie de passer ma vie à les chasser. Par contre, en général, quand ça vient sur le sujet, parce que c'est manifestement trop important, sachez que je suis capable de le dire.

M. Bazin :

On est dans une période de transition. Tout le monde en est conscient. Ce que l'on vient de vivre par rapport à la santé, avec la crise, nous avons compris que cela allait durer encore un petit moment. La question du rapport au travail est tout à fait de même nature. L'explosion des visioconférences, du télétravail renverse tout par rapport à ce que l'on avait l'habitude de penser.

Les sujets d'insertion, puisque nous avons évoqué les schémas d'autonomie sur lesquels nous devrions être prêts à la fin de cette année, c'est aussi la même chose. Ce n'est pas pour rien que la loi « Territoire zéro chômeur de longue durée » a été votée à l'unanimité. Cela change toute notre politique d'insertion. C'est vrai que cela fait 30 ans que l'on est sur un modèle qui est à peu près le même. Aujourd'hui, on ouvre d'autres portes. La crise climatique nous y conduit également. Internet, cela fait 20 ans qu'on en parle, et nous

arrivons au bout de cette affaire. Tout est en train de se transformer. Je pense aussi que la question démocratique qui sous-tend tout cela doit s'étalonner sur ces grandes transformations-là. On ne peut pas uniquement être en procès d'un mode de gestion. On serait sur des façons de faire un peu datées et en dehors du monde réel, pourquoi pas ? Mais aujourd'hui on est contraint, même si on ne le souhaitait pas, de changer nos pratiques à tous les étages. Cela demande beaucoup de temps, et personne n'a la recette magique pour nous accompagner. La seule chose qui était magique était l'argent : pendant des années, on nous a dit qu'il ne fallait pas emprunter, créer de la dette. Les mêmes font des plans de relance à 100 milliards d'euros. Où vont-ils les chercher ? Ce sont les mêmes personnes. Ce dont nous étions sûrs il y a encore 10 ans n'est plus vrai du tout aujourd'hui. Je pense qu'une assemblée départementale justifie aussi son existence parce que nous sommes des élus de terrain, parce que nous allons traiter les choses dans le détail de nos territoires, et c'est là que nous allons inventer des solutions qui, à mon sens, n'existent pas aujourd'hui. C'est cela qui peut inquiéter. Mais je crois que c'est une vraie réalité.

M. Joly :

Je suis concerné par une partie des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Il s'agit là d'un contrôle tout à fait normal. Les Chambres Régionales des Comptes font ce type de contrôles tous les 5 ou 6 ans. Il n'y a pas eu une urgence particulière ou une situation particulièrement compliquée qui aurait conduit à ce qu'il y ait ce contrôle. C'est déjà un premier élément, quand même.

Par ailleurs, pour prendre la mesure de ce qu'est un contrôle avec des observations fortes, avec une gestion très critiquée, je vous invite à lire d'autres rapports d'observations pour comprendre et pour nuancer peut-être la lecture que l'on peut faire de ce rapport, qui est un rapport relativement classique.

Avec, tout d'abord, une analyse de la situation socio-économique du territoire, qui effectivement est un peu la base sur laquelle l'activité de la collectivité se réalise, pour prendre en compte ce territoire et l'institution qui y agit.

Deuxième élément : la situation financière de la collectivité, et sur la gestion comptable et financière.

Puis, deux principaux sujets qui ont été évoqués : le domaine social, qui avait aussi vocation à nourrir une enquête nationale pour comprendre les enjeux macro des problématiques sociales sur les différents types de publics concernés. Ainsi que la gestion des personnels, qui est un sujet un peu courant, avec des grilles d'analyse sur la manière d'aborder ces questions.

Ceci pour indiquer, sans dévaloriser le travail réalisé, que l'on est somme toute dans quelque chose d'assez classique.

S'agissant tout d'abord de la question démographique, je voudrais redire deux éléments.

La situation sociodémographique dépend de l'instance départementale de manière assez mesurée. L'évolution démographique est liée à l'évolution économique, et l'évolution économique de l'emploi est la suivante dans notre département : trois grands secteurs ont perdu de l'emploi :

- l'industrie, avec les conséquences de la mondialisation et de la libéralisation prononcée par certaines sensibilités politiques. Nous ne sommes pas ici sur une île ; ce qui se passe sur le département est lié aussi aux grandes évolutions qu'il y a à l'échelle nationale et internationale. Je dois dire que, sur la libéralisation, nous n'avons pas, à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle européenne, été les derniers à s'y engager, et à la favoriser. Cette évolution a été défavorable à l'industrie nivernaise, qui a perdu au cours de ces dernières années plus de 1 500 emplois.

- L'agriculture. Chaque année, depuis 1992, 150 ETP disparaissent de l'agriculture.

- Les pertes d'emplois dans les services publics, gérés par l'Etat ou par les grands opérateurs de service public (EDF, France Télécom...). Au cours des 12 dernières années, à peu près 1 500 emplois avaient disparu. Ce sont 45 M€ en moyenne de revenus transférés qui n'irriguent plus le territoire départemental. C'est le niveau de la DGF du Département, par exemple.

Nous avons toujours été là pour soutenir les moindres initiatives économiques dès lors qu'elles étaient sérieuses et permettaient d'envisager des activités équilibrées.

Il faut quand même avoir cela en tête. J'y ajoute le fait que nous dépendons de ce qui est décidé ailleurs. La question de l'isolement de notre territoire, et notamment le fait que les infrastructures, routières ou ferroviaires, ne soient pas à niveau, et que certaines soient abandonnées, ce n'est pas de notre fait. Ce n'est pas faute pour les uns et les autres de s'être battus, généralement de manière unanime, pour l'A 77, le réseau ferré avec le Nevers-Dijon ou le Paris-Nevers, avec les difficultés que l'on connaît.

Tout n'est pas de la responsabilité de notre institution départementale. Loin de là. Elle est là pour accompagner, mais elle est surtout là pour ramasser les pots cassés. D'où notre intervention dans le domaine social qui peut paraître excessive, mais qui est liée à la situation sociale de notre département : un taux de pauvreté important, une augmentation relativement sensible du RSA, et ce qui se passe cette année ne nous conduit pas à être optimistes. Autant d'éléments qui expliquent là aussi la situation financière dans laquelle se trouve le Département, avec l'effet ciseau entre des moyens qui sont limités et des charges qui augmentent.

Sur la question de l'endettement, le mauvais endettement est celui que l'on ne peut pas rembourser. Tant que l'on peut rembourser, ce sont

des choix politiques, et il n'y a pas de bon ou de mauvais endettement. Cela nous donne des marges de manœuvre pour l'avenir. Mais je ne sais pas ce que veut dire un mauvais endettement. Tant que l'on est capable de satisfaire aux obligations contractuelles de rembourser l'emprunt. C'est un choix politique.

En matière d'analyse des collectivités locales, j'ai un métier dans ce domaine, vous le savez ; je n'ai que rarement, sinon jamais, utilisé les comparaisons. Aucune collectivité ne ressemble à une autre, ni par rapport à son infrastructure socio-économique ni à sa manière de gérer ses compétences. Le choix est fait, au Département, de moins externaliser que d'autres, comme le disait le Président. Effectivement, on peut améliorer les ratios. Gagne-t-on à externaliser ? C'est-à-dire à privatiser ? Je vous invite à lire un rapport du Sénat de vendredi dernier sur les autoroutes. 40 voire 50 milliards de surprofits, c'est-à-dire de rente, d'argent gagné par ces entreprises sans contrepartie pour l'intérêt général. Voilà ce que cela donne aussi, les privatisations. Si c'est cela votre perspective de gestion publique, je ne suis pas sûr que cela serait rendre le meilleur service aux usagers et aux administrés en général, et ceux du département en particulier. Ce sont des choix.

Sur la question des temps de travail, lorsque les négociations ont eu lieu, cela s'est fait aussi avec des contreparties sur la manière de travailler. Sur la question du « pointer / pas pointer », vous dites que l'on n'a pas de garanties totales, mais a-t-on la garantie que la personne qui est dans son bureau travaille ? Elle peut très bien aussi être dans son bureau et faire autre chose. Tout cela ne dit pas nécessairement la totalité de ce qu'est le climat social, de ce qu'est la productivité au sein de l'institution, etc. Ce sont des indicateurs, mais il faut aller plus loin pour en tirer, en tout cas, la meilleure analyse et les meilleures conclusions.

Sur les agents de catégorie A et de catégorie C, comme dans toute la société on a aujourd'hui besoin dans notre institution de monter en compétences. C'est comme cela. Dans les entreprises, c'est la même chose. Et c'est d'ailleurs un gros problème pour les personnes qui n'ont pas de formation. Dans l'avenir, avec la robotisation, avec l'intelligence artificielle, avec les évolutions que vous connaissez sur le plan technologique, comment fait-on en sorte qu'une partie des Français ne se retrouvent pas au bord de la route ? Dans notre institution, comme ailleurs, on a besoin de monter en compétences, et donc en statut, pour les fonctionnaires.

Voilà ce que je voulais vous dire. Le Président a répondu sur la question de l'enfance, des placements. Les choses sont claires.

Voilà ce que je voulais évoquer à propos de ce rapport.

M. le Président :

Nous pouvons considérer que le débat a eu lieu. Je vous remercie pour ce débat. Il a été intéressant. Nous avons fait un tour de nos politiques, et je pense que ce n'est pas inutile. On s'enrichit des réflexions des uns et des autres.

Il est pris acte du rapport.

RAPPORT N° 13 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

M. Mulot :

Le présent rapport présente une proposition de création de postes et de modifications du tableau des effectifs.

Création de poste

Madame la Directrice générale adjointe (DGA) en charge des Solidarités, de la Culture et du Sport a souhaité faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2021. Néanmoins, au regard de son solde de congés et de son compte épargne temps, l'intéressée a quitté les services de façon effective à la fin du mois de juillet dernier.

Le poste budgétaire concerné étant de fait utilisé jusqu'au 31 décembre, je vous propose de créer un poste de Directeur(rice) général(e) adjoint(e) de façon transitoire afin de me permettre de recruter dès à présent sur les fonctions importantes. Au 1^{er} janvier 2021, le poste initial sera supprimé du tableau des effectifs.

Transformations de poste

Vous trouverez en annexe au présent rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées.

Il vous est donc proposé de valider les suppressions et créations de postes présentées en annexe au rapport.

M. le Président :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DE LA SOURCE D'EAU MINERALE NATURELLE « LOU »

M. le Président :

Ce rapport contredit un peu ce que je disais ce matin sur le fait que le Département n'intervenait pas en matière d'économie. De temps en temps, la collectivité se mêle quand même d'économie. C'est le cas de la source « Lou ». Mais elle s'en mêle aussi avec Magny-Cours ; j'essaie d'obtenir de l'Etat le fait que le Département puisse avoir le chef de filât dans la gestion de toutes les affaires que nous avons à Magny-Cours sur les 360 hectares qui sont nos propriétés. Nous faisons aussi de l'économie lorsque nous gérons l'aéroport, en lien avec les 3 autres collectivités ; je pense que le Département montre ce qu'il est capable de faire, d'apporter une vraie valeur ajoutée au

fonctionnement de cet équipement. Les conseillers départementaux qui siègent avec moi peuvent voir le travail réalisé par le Département depuis 2 ans. Il y a longtemps qu'il n'y avait pas eu un tel travail sur l'aéroport ; c'est la capacité du Département à agir sur l'économie locale par des voies détournées, mais que l'on a le droit de détourner.

Après avoir fait faire des analyses, le Département souhaite relancer le projet d'exploitation de la Source « Lou » en confiant à un opérateur économique, au travers d'un contrat de concession de service, la commercialisation de son eau. C'est pour nous une manière de faire du développement économique.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le lancement de la procédure pour l'attribution d'un contrat de concession de service pour l'exploitation de la Source "Lou" ainsi que la commercialisation de son eau minérale pour une durée de 20 ans,
- de m'autoriser à lancer la procédure et signer le contrat et toutes autres pièces nécessaires à son exécution,
- de valider la liste des membres de la commission chargée de l'examen des offres de délégations de service public ayant voix consultative comme suit :
- le payeur départemental,
- un représentant de l'association « Eaux de Nièvre »,
- les services du conseil départemental.

Nous avons plusieurs candidats, et ainsi plusieurs dossiers seront retirés, pour exploiter cette source.

Mme Boirin :

J'allais vous poser la question. Rien ne vient jamais par hasard. Si nous avons cette délibération tout d'un coup, c'est que certaines personnes vous ont contacté pour l'exploitation de cette source.

M. le Président :

Je vous disais tout à l'heure que nous n'avions plus le droit de faire de l'économie, mais si des entreprises s'installent à Magny-Cours, c'est parce que l'on va les chercher. Ici, de candidats nous ont dit qu'ils étaient potentiellement intéressés par l'exploitation de la source.

Mme Boirin :

Un ou plusieurs ? On n'a rien dans la délibération qui soit précis.

M. le Président :

Tant qu'ils n'ont rien signé, très souvent, les industriels et les investisseurs financiers ne veulent pas que l'on parle d'eux. Plusieurs personnes vont retirer un dossier, étant intéressées pour étudier le sujet. Puis nous verrons bien si nous avons des candidats. Le choix sera fait en mars 2021.

Mme de Mauraige : Est-ce déjà bouclé, au niveau des candidatures ?

M. le Président : Non. C'est un dépôt de dossier. Les personnes qui veulent être candidates peuvent le faire. Il s'agit d'un appel d'offres. C'est donc public. Il y a, à partir d'aujourd'hui, un appel d'offres pour reprendre et exploiter la source « Lou ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 : CONTINUITÉ DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'EXERCICE DE SES COMPÉTENCES AFIN DE FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

M. Mulot : Vous savez que l'on m'avait attribué un certain nombre d'autorisations. Il s'agit de présenter ce que j'en ai fait. Je vous ai listé les dossiers que j'ai traités dans le cadre de la procédure d'urgence. Vous avez reçu ces dossiers. Ce sont des questions que nous aurions normalement dû traiter pendant les CP.

Avez-vous des questions sur le sujet ?

Il en est pris acte.

EXAMEN D'UNE MOTION

présentée par l'ensemble des conseillers départementaux

Adoptée à l'unanimité de l'assemblée.

***« Pérenniser la brigade de gendarmerie
sur la commune de Saint-Amand-en-Puisaye***

Construits en 1972, les locaux de la gendarmerie de Saint-Amand se composent de bureaux, locaux techniques et de logements. En 1995, des travaux de rénovation et la construction d'un pavillon indépendant ont été réalisés par la commune de Saint-Amand-en-Puisaye, propriétaire des bâtiments.

En décembre 2019, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Nièvre a sollicité la construction d'une nouvelle caserne mieux adaptée aux besoins et enjeux futurs et ainsi maintenir une implantation de gendarmerie dans la commune.

Considérant que les conditions d'hébergement des personnels de défense ne doivent pas être une contrainte pour eux et leur famille.

Considérant que la présence physique sur le territoire de Saint-Amand est incontournable à la fois en termes de délais d'intervention, de prévention et protection des populations.

Considérant que la situation géographique de Saint-Amand à l'extrême nord-ouest du département place ce secteur loin des brigades de Cosne-sur-Loire et de Donzy.

Considérant que la fermeture de l'unité de Saint-Amand viendrait affaiblir le maillage territorial de la gendarmerie et serait de facto perçue par les citoyens comme un nouveau retrait des services publics en zone rurale, mais également en contradiction avec la volonté du Président de la République de rapprocher les gendarmes et les policiers des citoyens.

Les Conseillers départementaux appellent à la cohésion économique et sociale des zones les plus fragiles de leur territoire pour assurer la continuité des services de proximité rendus à la population des zones rurales défavorisées.

C'est pourquoi, les Conseillers départementaux :

- ✓ soutiennent les élus de la commune de Saint-Amand-en-Puisaye et demandent à l'Etat le maintien de ce service public sur la commune par le lancement du projet de reconstruction d'une nouvelle caserne,*
- ✓ souhaitent conserver le même maillage territorial en termes de gendarmerie et d'effectif de gendarmes dans la Nièvre ».*

Mme de Mauraige :

La motion est bien rédigée. Nous allons nous y associer.

Les élus de Saint-Amand sont confrontés à la problématique d'une éventuelle fermeture de la gendarmerie de Saint-Amand. Du fait du confinement et des élections municipales, c'est arrivé un peu en douceur. Nous sommes un certain nombre à avoir vraiment découvert la réalité des choses un peu tardivement. Mais je crois qu'il y a eu une réaction très positive de l'ensemble des élus du secteur qui se sont mobilisés, ainsi que les parlementaires, et le président du Conseil départemental. Nous avons tenu une réunion à Saint-Amand-en-Puisaye, où nous avons pris des positions assez fermes, en demandant qu'il y ait le maintien de cette gendarmerie, que ce soit en accueil ou en casernement.

Sont mis en arguments : le manque d'entretien des locaux, les locaux qui ne correspondent plus, en termes de sécurité, à ce qui est attendu maintenant pour les gendarmeries...

Je pense que le secteur de Saint-Amand, comme d'autres secteurs dans la Nièvre, a aussi des outils à mettre en avant. Cela serait un

grand vide si l'on supprimait ce casernement à Saint-Amand, d'autant plus que l'on est là en limite de plusieurs départements, où là aussi il y a eu des suppressions il y a quelque temps.

Il est donc important de garder *in situ* cet équipement.

Des réunions ont également eu lieu avec Mme la Préfète, le colonel de gendarmerie. Nous verrons quelle sera l'évolution de ce dossier, mais je crois qu'il y a quand même heureusement un certain nombre de personnes qui sont mobilisées.

M. le Président :

J'ai cru comprendre que l'idée était repartie à la reconstruction ou à la réparation d'une nouvelle caserne. D'autant plus que le Département a fait valoir qu'il avait des structures associées qui étaient capables d'entrer dans ce dossier. J'ai cru comprendre cela, mais nous allons attendre que cela soit formellement dit.

Mme de Mauraige :

Le dossier a évolué. Il était demandé au début aux élus de se positionner sur une reconstruction. Puis, lors d'un déjeuner de travail à la préfecture, auquel j'ai participé avec M. le Maire de Saint-Amand, on ne nous parlait plus de construction, mais de réorganisation de services, et il fallait abandonner même l'idée d'une construction. On nous vendait quelque chose d'autre, une autre organisation. Mais ce n'est pas comme cela que les élus locaux l'entendent, en tout cas.

Cette motion vient donc à l'appui de celle qu'ont prise d'ailleurs toutes les communes du secteur, appuyée par nos parlementaires.

M. Dubois :

Ne serait-il pas intéressant d'avoir une intervention de la gendarmerie pour qu'elle nous montre comment elle organise son service dans le département ? Une organisation semble avoir été mise en place, sur la notion de patrouille la plus proche dépendant peut-être d'une autre caserne et qui viendrait sur une caserne. Ils pourraient présenter comment ils comptent faire évoluer leur service dans l'avenir.

M. le Président :

Je me demande si la réorganisation que l'on nous présente ne serait pas le prétexte pour diminuer le nombre de gendarmes. Nous sommes d'accord pour discuter d'une évolution des pratiques de la gendarmerie, mais nous voulons que cela se fasse à effectifs et à présence locale constants.

Mme de Mauraige :

Le scénario présenté lors de la réunion sur le papier pourrait bien fonctionner, mais on a des exemples proches, comme dans le Loiret, où l'on voit les effets pervers d'une suppression. Il faut en effet parler de maillage.

M. le Président : Nous indiquerons que c'est l'ensemble de l'assemblée qui présente la motion.

CLÔTURE DE LA SESSION

M. le Président : Je vous donne rendez-vous pour la prochaine Commission Permanente le 12 octobre 2020.

Nous signerons à 16 heures la Charte du Parc Naturel Régional du Morvan.

Y a-t-il des observations ?

M. Dubois : Concernant le numérique et le déploiement de la fibre, je serais très intéressé par un nouveau point fait par les opérateurs, de la situation de ce déploiement. J'ai une inquiétude toute particulière pour une commune de mon canton, qui est Parigny-les-Vaux. Elle se situe dans la zone Agglomération, mais elle n'est pas dans la zone AMI. Il serait intéressant de savoir comment cette commune va être traitée. Je ne sais pas s'ils sont dans les schémas pour l'instant.

M. le Président : Fabien vous le confirmera, mais il est à la disposition des conseillers départementaux pour qu'il fasse l'actualité du développement dans les secteurs de chacun. Nous nous déplacerons pour aller voir toutes les communautés de communes et les maires de ces groupements, et nous parlerons des contrats, mais aussi de fibre. Fabien Bazin sera là pour répondre aux questions des maires, et il se peut aussi qu'un représentant de SFR vienne, de manière à se faire connaître comme étant l'interlocuteur des territoires. Des problématiques administratives semblent complexifier les choses.

M. Bazin : Nous avons fait réaliser un document sur lequel nous avons travaillé pendant deux mois, que nous avons dû vous envoyer à la fin du mois de juillet. Toutes les réponses à la question de Jean-François Dubois s'y trouvent.

Nous aurons dans les prochains jours le premier calendrier de déploiement de SFR sur les 5 000 prises qu'il compte déployer d'ici la fin de l'année. Je vois une certaine difficulté à faire cela dans ce délai, mais SFR continue de la dire.

Concernant le déploiement public, nous ne sommes pas en retard, nous sommes dans le rythme que nous nous étions fixé de raccorder 15 000 bâtiments d'ici à quelques semaines ou quelques mois. 15 000 prises sont en train d'être construites.

La commune de Parigny-les-Vaux n'est pas située dans la zone AMI. Elle appartient en revanche à l'Agglomération, mais elle fait bien partie des communes que Nièvre Numérique doit fibrer. Nous attendons simplement que le Président de l'Agglomération nous renvoie la convention que nous lui avons transmise il y a un an et demi pour permettre le déploiement de cette couverture. Je sais en « off » qu'il souhaiterait qu'Orange prenne cette commune dans son déploiement. A ma connaissance, Orange ne souhaite pas rajouter cette commune. Cela créerait un précédent en France pour d'autres Agglomérations qui connaissent le même type de situations. Au moment des modifications des périmètres des intercommunalités, il y a des communes qui ont basculé dans des Agglomérations, et qui dépendent toujours de la zone de déploiement public.

M. Dubois : C'est pour cela que j'intervenais.

M. Bazin : Il pourra être utile d'en parler à l'Agglomération.

(La séance est levée à 15 h 30)